

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XLII

LEVIS, FEVRIER 1936

No 2

LA FAMILLE BAZIRE

—

La famille Bazire était de la paroisse de Saint-Vincent, ville et évêché de Rouen. Mgr Tanguay laisse entendre dans son *Dictionnaire généalogique* que Jean Bazire marié à Jeanne Leborgne fut le premier Bazire à s'établir dans la Nouvelle-France. On ne trouve aucune trace de Jean Bazire ni de Jeanne Leborgne ici. Mgr Tanguay a été trompé, croyons-nous, par un procès intenté, en 1678, par Jean Bazire, devant la Prévôté de Québec, mais Bazire était représenté en cette occasion par un procureur. Charles Bazire et Marie Bazire, fils et fille de Jean Bazire et de Jeanne Leborgne, vinrent seuls dans la Nouvelle-France vers 1660.

Marie Bazire devint la femme, à Québec, le 22 novembre 1672, de Philippe Gaultier de Comporté, grand prévôt de la Maréchaussée, qui décéda le 22 novembre 1687. Sa femme le suivit dans la tombe à un mois d'intervalle, le 19 décembre 1687. Ils laissèrent plusieurs enfants.

Charles Bazire, passé ici en qualité de receveur général des Droits et Domaines du Roi, avait des dispositions plus qu'ordinaires pour le commerce et les entreprises.

Le recensement de 1667 nous donne la liste de ceux qui logeaient sous son toit, à Québec. Outre M. Bazire et sa femme on y comptait quatorze personnes : Michel Lestoupin, charpentier de navire ; Michel Dumaine, aide charpentier ; Noël Forestier, matelot et perceur de navi-

re ; Antoine Fouel, maître tonnelier ; Jean Medon Delorme, cuisinier ; Nicolas Gausse, maître de barque ; Jacques Cachelièvre ; le nommé Lajeunesse, matelot ; Pierre Turpot ; Olivier Gidet, matelot ; Georges Berthe ; Guillaume Malortie, matelot ; le nommé Marandais, matelot. Tous ces gens étaient employés par M. Bazire dans ses différentes entreprises.

Ami de Charles Aubert de la Chesnaye, le plus riche négociant de la Nouvelle-France, M. Bazire s'associa avec lui et ils contrôlèrent bientôt le commerce du pays.

Le 29 juillet 1672, l'intendant Talon concédait à Charles Bazire, Pierre Denys de la Ronde et Charles Aubert de la Chesnaye une seigneurie d'une lieue de front sur autant de profondeur à prendre sur la terre ferme, en face de l'île Percée. Les associés, sûrement, n'avaient pas l'intention de coloniser ce domaine. Ils voulaient y établir l'industrie de la pêche. Leurs comptoirs furent placés, l'un à la Petite-Rivière, à l'entrée du Barachois, aujourd'hui Saint-Pierre de la Malbaie, à deux lieues de Percé, vers la baie de Gaspé, et l'autre à Percé même. C'est Pierre Denys qui s'occupa pour les associés de gérer cette vaste entreprise.

M. Bazire fut également l'associé de M. Aubert de la Chesnaye dans l'exploitation du bois des seigneuries de la Rivière-du-Loup (en bas) et de Madawaska. C'est même M. Bazire qui dirigeait personnellement cette importante entreprise. Le 25 septembre 1676, M. Bazire rendait foi et hommage tant comme associé que comme procureur de M. Aubert de la Chesnaye pour la seigneurie de la Rivière-du-Loup.

Le 21 avril 1677, Mgr de Laval concédait à MM. Aubert de la Chesnaye et Charles Bazire l'étendue de terre qui se trouvait entre le Sault Montmorency et la terre de Jean Clément dit Lapointe sur une lieue et demie de profondeur, en tous droits de fief, moyenne et basse justice. Ce fief, d'après l'acte de concession, devait porter le nom de Charlesville. C'est un hommage que Mgr de Laval rendait par là à ses amis qui portaient

tous les deux le prénom de Charles. Par son testament fait le 14 décembre 1677, M. Bazire donna ce fief à son beau-frère Charles Macart, mais il revint à Mgr de La-val qui le concéda de nouveau, le 9 mars 1694, mais cette fois à M. Aubert de la Chesnaye seul.

Le 28 août 1677, M. Bazire se rendait acquéreur du fief Saint-Jean, près Québec, qui appartenait à Jean-François Bourdon de Dombourg. Mais il n'agissait en cette occasion que comme prête-nom ou représentant de son ami, M. Aubert de la Chesnaye.

M. Bazire avait outre sa charge de receveur général du Roi celle de commis de Messieurs de la Compagnie des Indes Occidentales.

On peut dire que MM. Aubert de la Chesnaye et Bazire avaient la haute main sur le commerce et l'industrie de la colonie.

M. Bazire décéda à Québec le 15 décembre 1677, au moment où ses entreprises étaient en pleine prospérité.

M. Bazire avait épousé, à Québec, le 11 janvier 1666, Geneviève Macard, fille de feu Nicolas Macard et de Marguerite Couillard.

Charles Bazire était à sa mort probablement le plus riche habitant de la Nouvelle-France. Charles Aubert de la Chesnaye avait beaucoup plus de propriétés que son ami Bazire mais il avait tant de fers au feu que ses obligations dépassaient déjà son avoir. La chose fut d'ailleurs amplement prouvée quelques années plus tard.

La veille même de sa mort, M. Bazire avait fait son testament devant le notaire Romain Becquet et donné de grosses sommes à plusieurs communautés de Québec. Citons quelques uns de ces dons :

8000 livres à l'Oeuvre et fabrique de l'église paroissiale de Québec. Là-dessus on devait prendre la somme nécessaire pour payer ses service et inhumation ; le reste devait être employé pour " faire prier Dieu pour le repos de son âme et le faire participer aux prières et bonnes oeuvres qui se faisaient dans la dite église. "

3000 livres aux religieux de la Compagnie de Jésus du collège de Québec pour "participer aux prières qui se font au dit collège."

1000 livres à la chapelle de la congrégation de Notre-Dame érigée au collège des Jésuites "pour participer aux prières et bonnes oeuvres qui s'y font."

2000 livres aux Dames Religieuses et pauvres de l'Hôtel-Dieu de Québec, "aussi pour participer aux prières et bonnes oeuvres qui se font au dit Hôtel-Dieu."

2000 livres aux Dames Religieuses Ursulines de Québec "pour être participant aux prières et bonnes oeuvres qui se font en leur monastère."

8000 livres à Jean Bazire, bourgeois, de la ville de Rouen, son père, "priaient très humblement son dit père d'avoir le présent don pour agréable".

20,000 livres à Charles Macard, son beau-frère, "pour le récompenser des bons et agréables services qu'il lui a rendus depuis plusieurs années." Il lui léguait, en outre, son important arrière-fief de Charlesville.

3000 livres aux RR. PP. Récollets "pour être participant à leurs prières et bonnes oeuvres." Les Récollets devaient toutefois employer ces 3000 livres à la bâtisse de l'église de leur monastère de Notre-Dame des Anges.

1000 livres au R. P. Claude Chastelain, S. J., "pour être employées ainsi qu'il le jugera à propos."

1000 livres à Pierre Bécard de Grandville.

1000 livres à Nicolas Bazire, son cousin.

Une fois tous ces dons payés, l'exécuteur testamentaire de M. Bazire, Jean Juchereau de la Ferté, devait remettre le résidu de ses biens à sa soeur Anne Bazire, femme de Philippe Gaultier de Comporté, qu'il instituait sa légataire universelle.

Le testament de M. Bazire ne dit pas un mot de sa femme, Geneviève Macard. Ils vivaient en excellents termes et si elle n'est pas mentionnée au testament de son riche époux c'est qu'ils étaient mariés en communauté et qu'ainsi la moitié de ses biens devaient lui revenir.

P.-G. R.

Testament de Charles Bazire

Par devant Romain Becquet Notaire Royal fut p^{nt} en sa personne Noble homme Mr Charles Bazire Receveur Gnal des droicts et domaine du Roy en ce pais demeurant en cette ville de Quebecq, Gisant au lict malade, sain toutes fois d'esprit memoire et entendement, ayant bon et ferme propos ainsy qu'il est aparu auxd. notaires et tesmoins par l'inspection de sa personne, parolles gestes & maintient & autres siennes actions extérieures, accompagnées de Raisons & bon jugement, Lequel considerant en luy que toute la nature humaine est sujette à la mort, qu'en ce monde il n'y a rien de plus incertain que l'heure dicelle, ne voulant en estre prevenu avant que d'avoir pourveu au salut de son ame, et disposé de ses affaires temporelles, a ces Causes Le dit sieur Bazire a faict dicté et nommé de mot a mot aud. no^{re} & tesm^s subsignés son testament et ordonnance de derniere volonté.

Au nom du pere, du fils, et du saint Esprit, comme Il ensuit, Premierement led. sieur testateur a déclaré qu'il veut vivre et mourir en la religion catholicque, apostolique & Romaine, puis apres s'estre muni du signe de la Croix, a Recommandé & Recommande son âme a dieu le Créateur, Le suppliant très humblement par les Merites Infinis de la passion de nostre Sauveur & Redempteur Jesus Christ son fils unique, de luy pardonner ses offenses et peschez Iceux ensevelir dans son precieux sang, Le secourir et aider en sa présente indisposition et maladie, Luy donner Confort & patience de la supporter, Et quand son plaisir sera de l'apeller de ce monde mortel, le vouloir colloquer avec les bienheureux dans son Royaume de paradis, Invoquant a ces fins les prieres & intercessions de la glorieuse et Sacrée vierge marie sa digne Mere, de Monsieur St Michel ange, archange, de Monsieur St-Charles Borommée, son patron, et de tous les saints & saintes de paradis;

Aussy led. sieur testateur prie tous ceux qu'il a offensés de luy pardonner comme Il pardonne de bon coeur a tous ceux qui l'ont offencé Veut, et entend led. sieur Testateur ses debtes estre payées, et que les torts qui se trouveront estre par

luy faicts, qu'ils soient entierement Reparez et amendez par son exécuteur du present testament.

Item faict son testament de cinq sols pour estre distribuez en la maniere accoustumée.

Item veut son corps mort, estre Inhumé et enterré dans l'Eglise de nostre dame de cette ville de Quebecq pour Le Regard des services, prieres, pompes et Ceremonies funebres Led. sieur testateur s'en raportant pour cet effet a l'exécuteur de son present testament Par lequel executeur sera pris la somme de huit mil livres sur les biens dud. sieur testateur pour estre une partie dicelle employée a Lenterrement, prieres, services, luminaire & autres pompes funebres dud. sieur testateur, ainsy et en la maniere que led exécuteur le jugera a propos comme dit est, Et le surplus de lad. somme de huit mil livres remise par led. executeur ez mains des marguilliers de l'oeuvre et fabricque de l'Eglise parroissiale de nostre dame de Quebecq, a laquelle fabricque Led. sieur Testateur en faict don par les pntes tant pour estre prié dieu pour le repos de son ame, que participer aux prieres qui se font en lad. esglise;

Item donne & legue aux Reverend peres Relligieux de la compagnie de Jesus du College de cetted. ville, La somme de Trois mil livres pour participer aux prieres & bonnes oeuvres qui se font aud. College.

Item, donne a la chapelle de la Congregation de nostre dame erigée aud. collège, La somme de mil livres, pour participer aux prieres & bonnes oeuvres qui sy font;

Item, aux Dames Relligieuses et pauvres de L'hotel Dieu de la miséricorde de Jesus de cette ditte ville, moitié par moitié La somme de deux mil livres, aussy pour participer aux prieres & bonnes oeuvres qui se font aud. hotel dieu.

Item donne & legue aux dames Relligieuses Ursulines du monastere de cetted. ville pareille somme de deux mil livres pour estre participant aux prieres et bonnes oeuvres qui se font aud. monastere.

Item donne & legue au sieur Jean Bazire Bourgeois de la ville de Rouen son pere La somme de huict mil livres, Led. sieur Testateur priant tres humblement led. sieur Bazire son pere d'avoir le present don pour agreable & d'accepter icelluy.

Item donne et Legue au sieur Charles macart son beau frere pour Le Recompenser des bons et agréables service qui luy a Rendus depuis plusieurs années, La somme de vingt mil Livres, outre et avec la d. somme de vingt mil livres led. sieur testateur donne & legue aud. sieur macart Le fief & terre de charleville avec les Cens Rentes droicts & Revenus y compris La mettairie en dependant de laquelle est a present fermier Jacques Marette avec les Circonstances & dependances du Tout sans aucune chose en Reserver ny retenir, Led. fief scitué dans la seigneurie de beaupré.

Item donne & legue aux Reverends peres Recollects de nostre dame des anges En Quebecq la somme de Trois Mil livres pour estre aussy participant aux prieres & bonnes oeuvres qui se font au couvent desd. peres Recollects, laquelle somme de trois mil livres sera par lesd. Rds. pere Recollects employées a la batisse de leur esglise.

Item donne et legue au Rd. Pere Claude Chastelain Religieux dud. college de Quebecq la somme de mil livres pour estre par luy employée ainsy qu'il le jugera a propos.

Item donne et legue a pierre de Boquart escuyer S. de grandville La somme de mil livres.

Item donne & legue au sieur Nicolas Bazire son cousin pareille somme de mil livres.

Et pour le surplus de tous & chacuns ses au^{es} biens tant meubles que immeubles led. sieur Testateur establit & constitut pour son héritiere et leguataire Universelle, damoiselle anne Bazire, femme de Messire Phle. Gaultier escuyer sieur de Comporté Con^{er} du Roy prevost des mareschaux en la Nouvelle france, sa soeur, Laquelle led. sieur testateur veut estre saisie par led. sieur executeur du present son testament, le plustost que faire se pourra led. present testament prealablement^t executé.

Et pour executter et accomplir led. pnt testament led. sieur testateur a nomme & esleu No^e homme Jean Juchereau sieur de la ferté con^{er} & eschevin de cette ville, auquel Il donne pouvoir de le faire, Iceluy augmenter & non diminuer, ez mains duquel Il s'est demis & desaisy de tous sesd. biens meub. et immeub. Revocquant tous autres testamens & codi-

ciles qu'il peut avoir faict & passés auparavant Celuy auquel seul Il s'arreste comme estant son Intention & derniere volonté. Ce fut faict dicté & nommé par led. Sr. testateur aud. no^{re} & tesmgs. en fin només et a luy leu & Releu led. pnt. testament mot à mot et mot apres autre quil a dit avoir bien entendu & entendre, et estre son Intention, voulant qu'il soit exécuté selon sa forme et teneur, en la basse ville dud. Quebecq en une chambre haute ayant veue sur la cour de la maison ou est detenu malade led. Sr testateur, Lan MVIC soixante & dix sept avant midy le quatorz^e jour de decembre, ez pnce de messire françois provost es^{er} major du chasteau & de M. Jean de mesny Chirurgien demeurant aud. Quebecq apellés pour tesms. qui ont signé avec lesd. Srs Bazire et notaire suivant Lordonnance.

Provost
Demesny

Bazire
Becquet, N. R.

CONNAITRE L'HISTOIRE DE SON PAYS

C'est un devoir de connaître l'histoire de son pays. Il faut rendre ce juste hommage aux aïeux qui l'ont arrosé de leurs sueurs et de leur sang; il faut prendre possession de leur antique gloire, héritage commun du riche et du pauvre; il faut enfin s'instruire pour l'avenir, et apprendre par quelles vertus une nation subsiste et grandit. Que l'indifférent foule d'un pied ingrat la tombe d'un grand homme, le seuil d'une cathédrale, et qu'il aille sans regrets chercher loin du pays natal, une vie plus aisée. L'homme de coeur sait qu'autour de lui est le fruit du travail et du courage. Sa vie est laborieuse; mais plus dure a été la vie de ses ancêtres. Humble ouvrier, il apporte sa pierre à leurs oeuvres séculaires, et, dans ses loisirs, c'est aux récits du passé qu'il retrempe sa vertu. La maison de ses pères, son église, son village, la patrie toute entière s'embellit alors pour lui de souvenirs, de nobles pensées, et a comme une âme qui parle à la sienne.

Emile Keller

LE MARIAGE DE BENIGNE BASSET

Plusieurs, au sujet de Bénigne Basset, ont fourni des dates et des assertions qui sont controuvées, parce que les recherches de jadis se faisaient en de difficiles conditions.

Avant 1911, les anciens actes notariés de Montréal n'étaient pas strictement classifiés et tous n'étaient pas reperiés; les documents judiciaires n'avaient pas été analysés; enfin les registres de l'état civil n'étaient pas tous indexés.

Il y a cinquante ans, l'érudit qui me paraît s'être le plus occupé de Bénigne Basset fut le notaire William McLennan. Mais, pour les raisons ci-dessus données, dans la notice intéressante qu'il publia dans le *Canada français* (vol. III, liv. de juillet 1890), M. McLennan n'a pu éviter diverses erreurs. Ainsi, il assure que le premier tabellion de Ville-Marie fut Nicolas Gastineau. D'autres avaient dit que c'était Lambert Closse (depuis il a été prouvé que ce titre revient à Jean de Saint-Père) (1); il prétend que Basset était à Montréal en 1654 (il arriva certainement en 1657, avec les Sulpiciens dont il était le protégé); il déclare que de son mariage Basset n'eut que sept enfants, cependant nous avons relevé huit actes de naissances; ensuite, il y a autre chose. Qui voudra démêler pourquoi l'existence du pauvre Basset présente une succession de rayons suivis d'ombres persistantes?

Il ne sera pas question d'ombres dans notre article, nous ne voulons ici que signaler un fait jusqu'alors sans exemple et qui semble avoir pris les proportions d'une fête publique.

Bénigne Basset, fils d'un joueur de luth, pour les pages du roi, eut le malheur de perdre son père alors qu'il était adolescent. Sa mère, sans ressource ou malade, le confia aux Sulpiciens qui venaient s'établir à Montréal, en 1657.

Agé de 18 ans, Basset avait dû aller à l'école, mais il ne connaissait guère l'épellation des mots. Ainsi, il écrivait: *Quapots* pour capots; *chesse* pour chaise, etc. Sous la direction de ses protecteurs, il poursuivit ses études, améliora son orthographe et sa "calligraphie". Celle-ci prit bientôt un caractère particulier et devint agréable à l'oeil, plus que celle de la plupart de ses contemporains.

(1) *B. R. H.*, 1915, p. 112.

L'assassinat par les sauvages de l'infortuné Jean de Saint-Père, (1657) procura au petit scribe une situation inespérée: on le nomma commis au bailliage, puis, dans sa 21^{ème} année d'âge, il était promu greffier de justice et notaire seigneurial. La même année (1659), une demoiselle, arrivant de Paris, acceptait d'épouser le jeune tabellion. Pour ce, un grand seigneur dote la future, puis le clergé, la noblesse, les fonctionnaires militaires et civils, les bourgeois, les colons notoires, enfin la meilleure société de Montréal, au XVII^e siècle, assistent au contrat de mariage.

Il importe donc d'en tenir compte et de le transmettre à la postérité intégralement, encore que l'orthographe en soit bizarre et que les plus beaux noms y soient parfois estropiés.

Rappelons en outre que ces conventions matrimoniales sont rédigées par le négociant Bourduceau, nommé notaire pour l'occasion, vu que le tabellion Basset, seul de son espèce à Ville-Marie, se trouvait obligatoirement "hors fonctions" lorsqu'il s'agissait d'arrêter les termes d'un contrat dont il était l'une des parties.

A remarquer enfin, que nous avons souligné le passage concernant la dot. Celle-ci consiste en meubles et vêtements d'une valeur de 300 livres, somme très rondelette et bien au-dessus de celle que la plupart des filles à marier, venues de France, pouvaient déposer dans une corbeille de noce.

Ville-Marie — 14 novembre 1659

"Pardevant Medericq Bourduceau habitant en ce lieu substitué par Monsieur le gouverneur de Montréal pour l'effect qui ensuict, C'est a scavoir que Mariage a esté araisié lequel Dieu aydant sera sollempnisé en fassé de Nostre Mere Sainte Esglize dans le plus bref temps que faire se pourra advisé et dellibéré Entre Me. Bénigne Basset, commis au greffe & tabellionnage dud^t lieu, fils de deffunt honorable homme Jean Basset Vivant Me Joueur de lut des pages de la chambre du Roy et de Catherine Coudreau ses père et mère, demeurans en la Ville de Paris, rue Neufve St. Honoré, Et Jeanne Vauvilliers, fille de Honorable homme Jean Vauvilliers, et de Claude Charles, demeurans audit Paris faubourg Saint Victor, assisté, scavoir de la part dudit futur Espoux, de Messire Gabriel Souart, prêtre faisant fonction de Curé

en ce lieu de Montréal, Messire Louis Dailleboust (sic), escuyer, Seigneur de Coullonges, cy-devant lieutenant général & gouverneur pour le Roy en la Nouvelle-France, Messire Paul de Chomedy, chevalier Seigneur de Maisonneufve, gouverneur de lad. Isle, noble homme Lambert Closse, escuyer, Sergent major en la garnison de ced. lieu, damoiselle Elizabeth Moyen son espouze, noble homme Charles Dailleboust, escuyer, Sieur Des Musseaux, Damoiselle Catherine Le Gardeur son Espouse, Zaccarie Dupuis, escuyer, Sieur dud lieu, ayde Major en ladite garnison, Me Estienne Bouchard, chirurgien, damoiselle Geneviève Butin, espouze dudit Bourduceau, Pierre Picotté, escuyer, Sieur de Bellehaistre, damoiselle Perrine Picotté de Bellehaistre, sa soeur, Me Jean Gervise (sic) receveur des dons et amandes de la paroisse dudit lieu, honorable Claude Robutel, Sieur de St. André, Louis Chartier, chirurgien et Jean François Pouterel, Sieur des Coulombiers, tous amys dud futur espoux; Et de la part de ladicte future espouze, Dame Barbe de Boullongne femme du dict Seigneur Dailleboust, Damoiselle Jeanne Mansse, administratrice de lhostel Dieu dudit Montréal, Jacques LeBert & Charle le Moyne, marchands, tous amis de ladite future espouze, Lesquelles partyes de ladvis et consentem't de leurs d. amis, ont faict et accordé les promesses et accords de mariage qui ensuivent: de la part dudit futur espoux, a promis prendre sa femme et légitime espouze ladite Jeanne Vauvilliers, comme aussy a, ladite future espouze avoir promis prendre ledit Basset, à son mary & légitime espoux, suivant les Sérémonies accoutumées, Aux biens & droits à chacun deulx appartenans suivans et au désir de la coutume de la Ville, prévosté, et vicomté de Paris, observée et gardée en ce pays suivant les esditz du Roy.

Serons, lesdits futurs Espouz uns & communs en tous biens meubles acquez & conquez immeubles, Sera doué; la dicte future Espouze, par ledit futur Espouz, de la somme de Cinq cens livres de douaire préfix, à les avoir et prendre sur les biens du dict futur Espouz, cy mieulx n'ayme ladite future Espouze, se tenir au douaire coutumier; Ont et pourront lesdits futurs espoux, n'ayans aucuns enfans, Isseus et procréés dudit futur mariage, se faire donation mutuelle au

dernier survivant, *En faveur duquel Mariage lesd. Seigneur & Dame Dailleboust, en Considération de l'amitié quils portent à lad. future espouze, luy ont fait don de la somme de trois cens livres quils leur ont promis payer ausdits futurs Espoux, au jour des espouzailles, et ce, en meubles, hardes, qui sortiront nature de propre à lad future espouze, Car ainsy a esté convenu et accordé entre lesd. parties, Promettant, Obligeant & Renonçant.*

Faict et passé à Ville Ville (sic) Marye, en ladite Isle, en la maison et fort du dict lieu, l'an mil six cens cinquante-neuf, le quatorzime jour de Novembre, après midy, en présence des Sieurs Jean Aubuchon, Et Guillaume Jeandron habitans audit lieu, tesmoins à ce requis & soubzsignez, avec les dits futurs Espoux et tous les dicts amys.

G. Souart	D. Galinier	Basset
		Jeanne Vauvilliers
Dailleboust	B. De Boullongne	Paul de Chomedey
Jeanne Mance	Des Muceaux	L. Closse
Z. Dupuis	De Belestre	Catherine LeGardeur
Dupuis	Bouchard	Geneviefve Butin
J. F. Pouterel	Jean Gervaise	LeBer
Perrine Picoté	de Belestre	C. Le Moyne
Jeanne LeMoyne	C. Robutel	Susanne de Gabriel
C. Primot	Marie Moyen	Chartier
Jean Obuchon	G. Gendron	

Bourduceau

Dix jours après la passation du contrat qui fit événement, on célébrait le mariage du couple parisien dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu, servant alors d'église paroissiale.

Lancé dans la vie sous de favorables auspices, le jeune Basset aurait dû atteindre une large aisance, sinon la richesse que de bien moins doués surent acquérir à ses côtés, mais le sens des affaires lui manqua.

A trente-cinq ans, en pleine virilité, son étoile pâlit et, jusqu'à la fin, sa carrière présente des vicissitudes que M. McLennan a écarté gentiment, car il voulait mettre en beau jour une figure montréalaise pour laquelle il éprouvait de la sympathie.

E.-Z. MASSICOTTE

UN DOCUMENT SUR LES DIFFICULTES RELI- GIEUSES DE MONTREAL EN 1828

Sur l'auteur du document que nous publions aujourd'hui, M. l'abbé Martial, nous sommes fort peu renseigné. En sa qualité de Vicaire-Général de la Louisiane, le 13 et le 24 novembre 1822, il annonce à Mgr Plessis, l'arrivée à la Nouvelle-Orléans des sept Ursulines que conduisait M. Janvier (1). Il meurt dans cette dernière ville, victime du choléra, en 1832 (2).

En 1828, M. Martial se trouvait à Montréal en des circonstances intéressantes et que nous devons rappeler brièvement.

Au printemps de 1826, M. Roux, Supérieur du Séminaire, entreprenait le voyage de Rome, avec l'intention, semble-t-il, de protester contre la juridiction de Mgr Jean-Jacques Lartigue, Vicaire-Général, Auxiliaire et Suffragant de l'évêque de Québec pour le district de Montréal. Il s'arrêta à Londres, demanda au Ministre des Colonies, Lord Bathurst, la permission pour Saint-Sulpice de se recruter en France et se dirigea vers la Ville Eternelle. Il y était arrivé depuis peu quand il reçut de Londres la plus désolante des lettres. A son désir de voir le Séminaire de Montréal s'agréger des sujets de France, on répondait en posant, une fois de plus, l'éternelle question des Biens de St-Sulpice. Ce problème, inattendu, mais vital, réclamera désormais presque toutes les énergies de M. Roux. Comment le régler?

Rome décide d'intéresser à l'affaire son Nonce de Paris, Mgr Lambruschini. Le futur Secrétaire d'Etat de Grégoire XVI se met à l'oeuvre avec une conscience et un zèle dignes de tout éloge. Il étudie la question, en voit toute l'importance; il intervient auprès du Ministre des Affaires Etrangères de Paris qui intervient, à son tour, auprès de l'ambassadeur de France à Londres. Comme le Nonce ne voit d'autre issue au problème que l'aliénation des Biens de St-Sulpi-

(1) Rapp. de l'Arch. de la Prov. de Québec, 1932-33, 193-194.

(2) Shea, History of the Catholic Church in the United States, 1808-15 to 1843, 671.

ce, contre une pension annuelle payable aux Messieurs du Séminaire, il en obtient l'autorisation de Rome (1).

Tant et si bien qu'à l'automne de 1827, M. Roux se rend à Londres. Aux termes de l'accord qu'il conclut avec le gouvernement anglais, le Séminaire cède ses droits seigneuriaux; en retour, on lui promet, avec une pension annuelle équitable, une charte reconnaissant son existence légale et lui permettant de posséder des biens en main-morte.

A Paris, comme à Rome, on regarde cette entente comme la solution favorable d'une question épineuse, un triomphe. Au Canada, il n'en va pas de même, quand on connaît le projet, c'est-à-dire quand il est, de part et d'autre, accepté; car les pourparlers de Londres se sont continués dans le plus strict secret. A la demande de Mgr Panet, Mgr Lartigue rédige une adresse au Roi que deux membres du clergé seulement refuseront de signer et qui s'oppose nettement à la transaction. Les esprits sont agités; on voit d'un fort mauvais oeil le gouvernement anglais s'emparer des Biens de Saint-Sulpice.

Tel est l'état des choses quand M. Martial écrit sa lettre à Mgr Lambruschini. M. Roux, qui introduit au Canada — présage de la bonne volonté du gouvernement anglais envers le Séminaire — quelques Sulpiciens français arrivera bientôt (2). Il voudra, sans doute, faire approuver par ses confrères l'arrangement de Londres. Devant l'opposition du clergé et du peuple, est-il prudent, est-il possible d'aller ainsi de l'avant?

Ce qu'il fallait plutôt, c'était de ruiner l'influence des adversaires à Rome même. Et tel nous paraît être le but de la lettre de M. Martial. Il nous importe peu de savoir si elle avait été désirée ou demandée par le Séminaire. Et quand

(1) Dans ses Mémoires, dont le P. Pirri, S.J., a publié récemment les principaux chapitres, le cardinal Lambruschini raconte, avec quelque complaisance, le rôle qu'il a joué dans le sujet qui nous intéresse ici. Cf *La mia nunziatura di Francia*, ch. IX, 83-89, "Seminario di Montreal nel Basso-Canada".

(2) La première lettre adressée par Mgr Panet à M. Roux après son retour d'Europe est du 20 septembre 1828. Cf *Rapp. de l'Arch. de la Prov. de Québec*, 1933-34, 403.

il en serait ainsi, qui oserait blâmer? Quel que soit le jugement que l'on porte aujourd'hui sur l'attitude des Sulpiciens, qui pourra établir qu'ils ne s'étaient pas arrêtés à la solution qui leur paraissait la meilleure? Dès lors, il n'avaient pas le droit de négliger un seul moyen, capable dans leur pensée, d'assurer la survie du Séminaire. Une lettre de M. Martial, missionnaire étranger, et donc, en théorie du moins, impartial, adressée à Mgr Lambruschini, déjà initié aux difficultés religieuses du Canada, c'était un argument; surtout si le Nonce transmettait le document à la Propagande, comme il était invité à le faire et comme il le fit en effet.

Mais autant le désir du Séminaire de se voir soutenu par un missionnaire étranger est en soi inattaquable, autant il faut regretter la façon dont M. Martial s'acquitte de sa tâche. Il se croit capable "de juger sainement de l'état et des espérances de la Religion en ce pays". En réalité, il se contente de répéter des arguments cent fois rebattus.

Ce qui est plus grave, ce qui étonne ici, et avec raison, c'est de voir un simple voyageur, un touriste, allions-nous dire, étendre son blâme non seulement sur tout le peuple et sur tout le clergé d'un pays, mais encore sur la hiérarchie légitimement établie; c'est de l'entendre prononcer sur l'état actuel des choses sans tenir assez compte des circonstances historiques dans lesquelles l'Église du Canada s'est développée, sans tenir compte du devoir qu'avaient les évêques de maintenir la foi d'abord, de former des docteurs ensuite, d'établir, d'encourager aujourd'hui les maisons d'éducation dont le besoin sera demain criant. Par là, sans doute, la formation théologique du clergé sera retardée. Mais les évêques ne sont-ils pas les premiers à en souffrir (1)? Triste con-

(1) Rapp. de l'Arch. de la Prov. de Québec. 1927-1928, p. 255. Mgr Plessis à M. Roux, 17 août 1807: L'évêque de Québec comprend que c'est une chose désagréable que de forcer les jeunes séminaristes à aller enseigner à Nicolet; mais la nécessité l'exige. M. Roux ne doit pas s'en offenser, car "il est possible que cette école naissante de Nicolet soit, dans les vues impénétrables de la Providence, une ressource ménagée dans l'avenir pour suppléer aux deux autres: le séminaire de Québec et celui de Montréal".

dition dans laquelle ils étaient placés malgré eux et contre laquelle ils ne pouvaient rien.

C'est dans cet esprit, nous semble-t-il, qu'il faut lire la lettre de M. Martial. Nous nous permettrons de l'annoter çà et là. Son intérêt est réel.

Lettre de M. l'abbé B. Martial, mis., à Son Excellence Monseigneur Lambruschini, nonce de Sa Sainteté Léon 12, 6 rue de la Chaise, Paris (1).

Montréal, 28 août 1828.

Monseigneur,

Avant de laisser le Canada, je crois devoir transmettre à Votre Grandeur quelques observations, que j'ai eu lieu de faire dans mes dernières courses et qui m'ont mis dans le cas de juger sainement de l'état et des espérances de la Religion dans ce pays. Son Eminence le Cardinal Capellari (2) ne sera peut-être pas fâché d'en prendre connaissance.

Le clergé qui compose le Canada Catholique, quoique en général peu instruit, est cependant très édifiant, son exactitude dans les devoirs du ministère, la régularité de sa conduite, ses bonnes moeurs, la décence du vêtement (soutane) qu'il ne quitte jamais, pas même dans les voyages, contribuent puissamment à lui concilier l'estime et la confiance de la part des fidèles. Les Eglises, d'une grande propreté et d'une richesse qu'on ne trouve presque nulle part, dans les campagnes et les villages d'Europe, sont à mes yeux une preuve de l'attachement et de l'intérêt des Ecclésiastiques pour tout ce qui tient à la gloire de Dieu, dans le culte extérieur, et ne contribue pas peu à attirer les Catholiques aux cérémonies de la Religion; aussi le concours est-il général tous les Dimanches matin et soir.

Cependant le protestantisme déborde de toute part et les temples de toute secte s'élèvent de tous côtés et les sectaires plus hardis et plus entreprenants dans le commerce que

(1) Arch. de la Propagande. America Septentrionale, Scrittura riferite nei Congressi, T. II, 1792-1830, 617 et ss.

(2) Préfet de la Propagande, futur Grégoire XVI. C'est sous son Pontificat, en 1836, que sera érigé le diocèse de Montréal.

les Canadiens, commencent à les dominer. Les Ministres plus habiles à manier la parole, qui est la partie la plus essentielle de leur ministère, l'emportent sur les Prêtres Catholiques, que la timidité et le défaut de connaissances condamnent au silence, en matière de controverse, l'avenir est affligeant, si les Evêques continuent à admettre des sujets d'un médiocre talent et avec une connaissance superficielle de la Théologie. Ce ne fut pas une petite faute chez le défunt Evêque de Québec, Mgr Plessis, de contribuer à affaiblir la Maison des Sulpiciens de Montréal, en ne permettant pas aux sujets du Séminaire (1) d'entrer dans cette Congrégation (2); et de former des petits Séminaires isolés, où les Etudes ne pouvaient être et ne sont encore que superficielles. La division des esprits date de cette époque et le jeune Clergé, un peu suffisant (3), a partagé l'opinion du Prélat. Le Successeur, un peu âgé (4) et qui, d'abord ne partageait pas les idées de son prédécesseur, est cependant tombé dans le piège que lui ont tendu ceux qui l'entourent, surtout depuis que la démarche de Mr Roux, Sup^r de la Congrégation, a été faite, tant à Rome qu'à Londres sans la participation de l'Evêque et du Clergé de Québec. Des intérêts matériels ou temporels en sont la cause; il fallait sauver des biens et des propriétés que le Gouvernement anglais convoitait et que le clergé aurait cru pouvoir revendiquer au défaut des Sulpiciens dont l'extinction avait été projetée (5). L'homme se retrouve partout et il n'y a pas jusqu'à l'Ecclésiastique qui se

(1) Imprécision. Il s'agirait, croyons-nous, des élèves du Collège de Montréal, se destinant à la prêtrise.

(2) Cette affirmation revient assez souvent dans les documents du temps. Jusqu'ici, il nous a été impossible d'en trouver la preuve.

(3) Ne nous étonnons pas: c'est l'éternelle opposition des jeunes et des vieux!

(4) Mgr Bernard-Claude Panet touchait à sa soixante-treizième année quand, par la mort de Mgr Plessis, il devint évêque de Québec, au début de décembre 1825.

(5) Toutes ces affirmations sont mal fondées. Dans le projet de cession des Biens de St-Sulpice au gouvernement anglais, les évêques du Bas-Canada voyaient un précédent dangereux pour l'avenir de notre patrimoine religieux, et c'est pourquoi ils s'y opposèrent. Il est facile de dire que "l'extinction des Sulpiciens" avait été projetée. Où sont les documents qui en fourniraient la preuve?

croie bien des choses permises quand il les regarde sous la couleur d'un plus grand bien. Le ferment qui agite les têtes dans ce moment où la population se croit lésée dans ses droits par les agens du Gouvernement, voudrait se fortifier de l'opposition du clergé et surtout des Sulpiciens comme plus richesses (sic) possesseurs de la plus belle Seigneurie. Les agitateurs se plaignent amèrement dans les feuilles publiques de ce que les Sulpiciens ont traité séparément avec le Gouvernement et ne balancent pas d'avancer une protestation contre une pareille démarche; malheureusement une forte partie du clergé partage cette opinion et y souscrita ouvertement (1). Je ne sais trop ce qu'il faudra attendre du Ministère Britannique, dès qu'il aura la nouvelle de cette division dans le clergé et dans l'esprit public. *Divide et impera* fut toujours la doctrine et la conduite de ce cabinet.

Malheureusement aussi Mgr de Telmesse (Lartigue) se trouve avoir embrassé, non par sentiment, mais par des liens de famille, le parti démocrate de la Chambre et entraîné dans une opposition de fait (2), quoique lié de Société et d'amitié avec les Sulpiciens. Son Eglise, bâtie dans le voisi-

(1) Comme nous l'avons rappelé plus haut, deux prêtres seulement refusèrent de signer la pétition au Roi contre la cession des Biens au gouvernement anglais. Cf Rapp. de l'Arch. de la Prov. de Québec, 1833-34, 419-420, Mgr Panet à M. Cadieux, 20 décembre 1828.

(2) Mgr Lartigue était cousin des Viger et des Papineau, adversaires du gouverneur Dalhousie. Il s'abstint de tout acte politique, mais n'en mérita pas moins la colère du gouverneur. Le 19 juillet 1826, Mgr Lartigue écrit à Mgr Poynter, Vicaire Apostolique de Londres: "Je vois bien qu'il n'y aura rien à faire avec votre Gouvernement relativement à ce qui concerne les affaires de mon District; parce que notre Gouverneur a transformé cette affaire particulière en intrigue politique. J'ai deux cousins-germains dans notre Chambre des Communes, dont l'un est Orateur, et l'autre un des Membres les plus marquants; et parce qu'ils sont dans le parti de l'Opposition, qu'ils se sont constamment opposés à tout ce qui tendait à détruire en ce pays le Catholicisme et les bases des lois civiles qui nous ont été garanties par les Traités et par les Actes du Parlement Britannique, il veut me faire payer la folle enchère de leurs opinions, quoiqu'il soit bien informé que je n'ai sur eux aucune influence et que je ne me mêle point de questions politiques: j'ai appris de science certaine qu'il appuyerait mon appointment comme Ordinaire de Montréal, s'il lui était demandé par ces deux Messieurs, à condition qu'ils sacrifieraient ce qu'ils croient être de leur devoir comme Membres de la Chambre. Tout cela est bien pitoyable dans des gens qui se croient de grands hommes, et cependant il faut en passer par là". Westminster Archives, Cartable 1827-1828.

nage des *terrains de ses parens* (1), fait opposition à l'Eglise principale qui ne veut rien céder de ses droits; un petit Clergé qui se trouve aussi sous le même toit (2), présente à sa manière un peu de résistance. En un mot, les esprits sont divisés, le peuple s'en aperçoit, le Gouvernement s'en réjouit, puisqu'il en tirera parti un peu plus tard, mais la Religion n'y gagne rien. Il faudra bien de la prudence et de la sagesse dans la Propagande, dans le parti qu'elle prendra, s'il est vrai qu'elle soit appelée à intervention.

Il est certain que le Gouvernement vise à protestantiser tout le Canada et s'il n'a pas jusqu'à présent employé des moyens ouvertement, c'est qu'il a craint, et qu'il redoute encore l'exemple des Etats-Unis. Toutefois je n'oserais affirmer que la Religion dût gagner quelque chose dans un changement de Gouvernement, persuadé, comme je le suis, du peu de capacité des Canadiens, trop lâches pour les Etudes sérieuses, et trop suffisants quand ils ont acquis quelques éléments; ils voudraient maîtriser le Clergé et l'Eglise (3). Une lettre ne peut renfermer de longs détails, je me contente de ce court aperçu qui ne laissera pas de vous donner une idée de l'état actuel des choses en Canada.

Je prie Votre Grandeur.....

B. Martial, mis.

Nous n'avons pas à raconter ici pourquoi et comment le projet de M. Roux n'eut pas de suite. Il reste que sur l'état des esprits à Montréal, en 1828, la lettre de M. Martial est un document important.

LÉON POULIOT, S. J.

(1) Dès le premier instant, on affirma qu'en donnant le terrain pour la construction de l'église St-Jacques, Madame Viger avait des vues intéressées. Mgr Plessis regarda l'accusation comme une calomnie. Cf Rapp. de l'Arch. de la Prov. de Québec, 1928-1929, 171. Mgr Plessis à Denis-Benjamin Viger, 28 juin 1823. A notre avis, ce que les Viger voulaient avant tout, c'était de procurer à leur parent, Mgr Lartigue, une église à lui et une résidence dignes de son caractère épiscopal.

(2) Allusion aux chapelains de l'église Saint-Jacques et surtout aux séminaristes qui habitaient dans la résidence épiscopale et y suivaient les cours de théologie.

(3) Affirmation certainement tendancieuse, mais dont le sens plus précis nous échappe.

A PROPOS DE MONTGOMERY

Où fut tué Montgomery?

L'inscription placée sur le flanc du Cap Diamant: "Here Montgomery fell Dec. 31st, 1775" n'est-elle pas de nature à tromper l'étranger peu au fait de l'histoire de Québec? Que de touristes, à cause de cette inscription, sont partis de Québec avec la conviction que Montgomery fut tué en escaladant le Cap Diamant! Montgomery fut frappé à mort dans la rue, à une trentaine de pieds plus bas que l'inscription. Le but de Montgomery dans l'attaque qui lui fut si funeste était de pénétrer à la basse-ville afin de rejoindre Arnold, qui, à la même heure, attaquait le Sault-au-Matelot par Saint-Roch, et non de prendre la citadelle en escaladant le Cap Diamant. Pareille entreprise aurait été l'oeuvre d'un fou. La rue à l'endroit où tomba Montgomery était à cette époque si étroite que le fleuve à marée haute léchait le rebord du chemin. C'est le 31 décembre 1775, vers les quatre heures du matin, que Montgomery et ses malheureux compagnons furent foudroyés par la batterie de Près-de-ville. La neige tombait alors abondamment et continua de tomber toute la journée. Lorsque, le lendemain matin, 1er janvier 1776, on s'occupa de relever les corps des tués, la neige les recouvrait presque entièrement. Madame Prentice, qui connaissait Montgomery pour l'avoir reçu à son hôtel, l'identifia par une cicatrice qu'il portait à la tête.

Où fut inhumé Montgomery?

Le 1er janvier 1776, au matin quand les autorités militaires se furent bien assurées de l'identité du général Montgomery, son corps fut transporté à la maison du charpentier Louis Gobert, rue St-Louis. C'est lui qui avait été chargé de faire le cercueil et c'est probablement pour cette raison qu'il reçut le corps du général chez lui. Il resta là trois jours puis, dans la nuit du 4 janvier 1776, eut lieu l'inhumation. Toutes les relations canadiennes ou anglaises laissent entendre que Montgomery fut inhumé sans aucun honneur militaire. Cependant le prisonnier de guerre John Joseph Henry déclare dans son *Accurate and interesting account* qu'on lui

fit de belles funérailles, *most solemn*, écrit-il. "The coffin covered with a pall, surmounted by transverse swords, was borne by men. The regular troops, particularly that fine body of men, the seventh regiment, with reversed arms, and scarfs on the left elbow, accompanied the corpse to the grave." Nous croyons à la version de Henry. Le gouverneur Carleton avait été le compagnon d'armes et l'ami de Montgomery et il avait trop de grandeur d'âme pour faire enter rer son ancien ami comme un chien. Montgomery fut inhumé près du rempart de la porte Saint-Louis, dans la montée de la citadelle. Le Révérend M. Montmollin, chapelain de la garnison, lut les prières du rite anglican sur la tombe, avant de la descendre dans la fosse. C'est là que le 16 juin 1818, sur les indications de James Thompson qui, quarante-trois ans plus tôt, avait présidé à son inhumation, le corps du général Montgomery fut retrouvé. Avec la permission du gouverneur Sherbrooke, il fut alors transporté aux Etats-Unis et déposé sous le monument qu'on lui avait élevé en face de l'église Saint-Paul, à New York (6 juillet 1818). Une inscription marque l'endroit où Montgomery reposa de 1776 à 1818.

Déclaration de James Thompson

"I, James Thompson of the city of Quebec, do testify and declare, that I served in the capacity of an Assistant Engineer, during the siege of this city, invested during the years 1775 and 1776 by the American forces under the command of the late Major General Richard Montgomery. That in an attack made by the American troops under the immediate command of General Montgomery in the night of the 31st December, 1775, on a British post at the southernmost extremity of the city, near Près de Ville, the General received a mortal wound, and with him were killed his two Aides-de-Camp, McPherson and Cheeseman, who were found on the morning of the 1st January, 1776, almost covered over with snow. That Mrs. Prentice who kept an Hotel at Quebec, and with whom General Montgomery had previously boarded, was brought to view the body after it was placed in the Guard Room, and which she recognised by a particular mark which

he had on the side of his head, to be the General's. That the body was then conveyed to a house immediately opposite to the President's residence, who provided a genteel coffin for the General's body, which was lined inside with flannel, and outside of it with black cloth. That in the night of the 4th January, it was conveyed by me from Gobert's house, and was interred six feet in front of the gate, within a wall that surrounded a powder magazine near the ramparts bounding on St. Lewis gate. That the funeral service was performed at the grave by the Reverend Mr. Montmollin, then Chaplain of the garrison. That his two Aides de Camp, were buried in their clothes without any coffins, and that no person was interred six feet in front of the gate, within a wall that I am positive and can testify and declare, that the coffin of the late General Montgomery, taken up on the morning of the 16th of the present month of June 1818, is the identical coffin deposited by me on the day of his burial, and that the present coffin contains the remains of the late General. I do further testify and declare, that subsequent to the finding of General Montgomery's body, I wore his sword, being lighter than my own, and on going to the Seminary, where the American officers were lodged, they recognized the sword, which affected them so much that numbers of them wept, in consequence of which, I have never worn the sword since.

"Given under my hand at the city of Quebec, 19th June, 1818.

James Thompson."

Témoignage de John Joseph Henry

In the beginning of August (1776), we were told by Captain Prentis (Prentice) that the Governor had concluded to send us by sea to New York upon parole, for the purpose of being exchanged; that the transports, which had brought the late reinforcements from Europe, were cleansing and preparing for the voyage. Now there was exaltation. On the seventh of August, we subscribed our written paroles. Captain Prentis procured me permission from government, with a few friends, to traverse the city. An officer of the garrison attended us. Our first desire was, to see the grave

of our General, and those of his aides, as well as those of the beloved Hendricks and Humphreys. The graves were within a small place of interment, neatly walled with stone. The coffins of Montgomery, Cheeseman and McPherson were well arranged, side by side. Those of Hendricks, Humphreys, Cooper, etc., were arranged on the south side of the inclosure, but as the burials of these heroes took place in a dreary winter, and the earth impenetrable, there was but little soil on the coffins, the snow and ice, which had been the principal covering, being now dissolved, the foot of the General's coffin, was exposed to the air and view. The coffin was well formed of firplank. Captain Prentis assured me, that the graves should be deepened and the bodies duly deposited; for he also knew Montgomery as a fellow-soldier, and lamented his untimely fate... (1) (*An accurate and interesting account of the hardships and sufferings of that band of heroes, who traversed the wilderness in the campaign against Quebec in 1775*, p. 175).

CHARLES DE CAZES

Breton d'origine et issu d'une famille noble, M. De Cazes vint s'établir en Canada, en 1854, et continua ici les nobles traditions de sa famille. Etabli à Danville comme cultivateur, M. De Cazes fut élu en juillet 1861 député de Richmond et Wolfe et conserva ce mandat jusqu'en mai 1863. Il fut le premier membre de la Chambre d'Assemblée originaire de France. En septembre 1865, M. De Cazes était nommé inspecteur d'écoles pour les comtés de Saint-Hyacinthe, Bagot et Rouville. La santé, malheureusement, lui faisait déjà défaut et il ne put, en dépit de son bon vouloir, remplir ses fonctions avec une grande ponctualité. M. De Cazes décéda à l'Hôtel-Dieu de Montréal le 4 septembre 1867, à l'âge de 59 ans. Il fut le père de M. Paul De Cazes, ancien secrétaire du département de l'Instruction Publique.

UN AUTRE KRIEGHOFF

Peu d'artistes, canadiens de naissance ou d'adoption, ont obtenu plus abondante publicité que Cornelius Krieghoff, grâce à l'actif Marius Barbeau.

Celui-ci a consacré des mois à retracer la carrière bizarre du peintre allemand qui, après son alliance avec une canadienne-française, s'éprend de nos scènes de moeurs et coutumes, ainsi que de nos paysages d'hiver et d'automne.

Krieghoff travaillait en vitesse. On peut s'en rendre compte. M. Barbeau a établi une liste de 400 tableaux de son artiste favori et il n'a pas fini. Pour la production, Krieghoff se mesure avec Dulongpré, cet autre européen marié à une de nos compatriotes et qui brossa des centaines de portraits.

Comme les articles, brochures et ouvrages de M. Barbeau sont connus de tous, nous ne nous attarderons pas à parler davantage du fameux peintre, admiré par les uns, discuté par les autres, mais qui toutefois reste "documentaire".

Nous voulons signaler autre chose. Cornelius Krieghoff vécut à Montréal entre 1849 et 1853. Durant ces trois années et quelques mois, il change de logis trois fois. Etabli d'abord au Pied-du-Courant, il saute à la rue Belmont, près du Beaver Hall; en 1852, il est place Barklay, puis, en 1853, édifice Aylmer. A quoi attribuer ces déménagements fréquents? N'était-il jamais satisfait? S'entendait-il mal avec les proprios? N'offrons pas de conjecture.

Pendant qu'il demeurait à Montréal, nous remarquons un fait dont on ne parle guère, à notre connaissance: le peintre Krieghoff n'était pas le seul de son nom dans la ville de Maisonneuve.

Ainsi, entre 1850 et 1855, nous y constatons la présence d'un Ernest Kriegoff, ébéniste, marié à Suzanne Muller. Cet artisan fut père d'enfants en 1851, en 1853 et en 1855. Ils sont baptisés à l'église anglicane, puis à la "German Evangelical Church".

Cornelius n'est présent à aucun des actes de l'état civil de la famille d'Ernest, bien qu'à ceux-ci il y ait toujours des témoins allemands

En 1853, Cornelius va demeurer à Québec; Ernest, en 1855, paraît être allé vivre dans l'ouest d'Ontario, où se trouveraient encore de ses descendants.

Ce qui intéresse les curieux est ceci: Ernest et Cornelius étaient-ils parents?

E.-Z. MASSICOTTE

L'HONORABLE DUNBAR ROSS

M. Ross était d'origine écossaise mais il naquit à Clouakilty, comté de Cork, en Irlande, vers 1800, pendant un court séjour de ses parents dans ce pays. Il passa au Canada vers 1819 et s'occupa d'abord de commerce. En 1829, il obtenait un emploi au bureau du protonotaire à Québec. Un peu plus tard, il se décida à étudier le droit et fut admis au barreau le 2 février 1834. Associé professionnel de l'honorable T.-C. Aylwin, il prit goût à la politique. Le 1er mai 1850, M. Ross était élu député de Mégantic. Il représenta ce comté de 1850 à 1851, puis le comté de Beauce (formé en 1853 de partie de Dorchester et de Mégantic), de 1854 à 1861. M. Ross fut solliciteur-général du Bas-Canada dans les ministères Hincks-Morin (31 août 1853 au 10 septembre 1854), MacNab-Morin (11 septembre 1854 au 26 janvier 1855), MacNab-Taché (du 27 janvier 1855 au 23 mai 1856) et Taché-Macdonald (du 24 mai 1856 au 25 novembre 1857). Par une délicatesse que plusieurs trouvèrent alors exagérée, M. Ross, en laissant le ministère, refusa d'accepter une charge de juge que lui offraient ses amis. Frappé de paralysie, il fut plusieurs années incapable d'exercer sa profession et décéda à Québec le 16 mai 1865. M. Ross était un avocat capable, écouté des juges, mais il eut moins de succès devant la Chambre. Excellent écrivain, il publia quelques brochures politiques, entr'autres *The "crise" Metcalfe, and the Lafontaine-Baldwin Cabinet defended*, en 1844 (sous le pseudonyme Zeno), et *The seat of government of Canada, its Legislative Council, and "double majority question"*, en 1858. M. Ross décéda pauvre, mais respecté de tous.

PAROISSES COMPRISES DANS LES COMTÉS DU
BAS-CANADA

créés par la proclamation du 7 mai 1792.

On demande souvent dans quel comté se trouvaient différentes paroisses en 1792. Le "Guide Parlementaire Historique", préparé par Joseph Desjardins, mentionne les bornes des comtés sans en indiquer les paroisses. C'est pour répondre à cette question que la liste suivante a été préparée.

La province de Québec a été divisée, par l'Acte Constitutionnel de 1791, en deux provinces : le Bas et le Haut Canada. En vertu de cet acte, le gouverneur était autorisé à diviser les provinces en comtés ou circonscriptions, en vue de l'élection des députés.

Les comtés du Bas-Canada comprenaient les paroisses suivantes :

Bedford — Pointe Olivier, Courant de là à l'Ouest jusqu'à la ligne qui sépare la Province des Etats-Unis.

Buckinghamshire — St. Nicolas, St. Giles, St. Antoine, Ste. Croix, Lotbinière, St. Jean, St. Pierre, Gentilly, Becancour, Nicolet, Baie St. Antoine, St. François, tout Yamaska, excepté la Seigneurie de Madame Barrow.

Cornwallis — Matane, Rimouski, le Bic, Cacouna, l'Isle Verte, les Trois Pistoles, Rivière des Caps, Rivière du Loup, Kamouraska, Rivière Ouelle et Ste. Anne.

Devon — St. Roc, St. Jean, l'Islet, Cap St. Ignace, Isle aux Grues, St. Thomas.

Dorchester — Pointe Levi, St. Henry, Ste. Marie, St. Joseph et S. François, les trois dernières dans N. Beauce.

Effingham — Toute l'Isle Jesus, Blainville et Terrebonne.

Gaspé — Tout le côté sud de la Baie des Chaleurs, toute la Baie de Gaspé et la côte sud du fleuve St. Laurent jusqu'au Nord est du Cap Chat.

Hampshire — Ste. Anne, Grondines, Dechambault, Cap santé, Ecureuils, Pointe au Tremble, St. Augustin, jusqu'au Cap Rouge.

Hertford — Berthier St. Pierre, St. François, St. Vallier, St. Michel, St. Gervais, St. Charles et Beaumont.

Huntingdon — La Prairie, St. Philippe, St. Pierre, Sault St. Louis, Châteauguay, St. Régis, St. Constant.

Kent — Boucherville, Longueuil, Chambly, Blairfindie.

Léinstér — La Chenaie, Ste. Anne Mascouche, St. Henry Mascouche, St. Roc, de l'Achigan, St. Jacques, St. Pierre, Repentigny, et St. Sulpice.

Montréal — (3 Divisions) — Ste Anne, Ste Geneviève, Pointe Claire, La Chine, Sault au Récolet, St. Laurent, Riv. des Prairies, Pointe aux Trembles, Longue Pointe.

Northumberland. — Depuis la seigneurie de Beauport jusqu'aux bornes de la Province en descendant.

Orléans — Ste. Famille, St. François, St. Jean, St. Laurent, St. Pierre et St. Paul.

Québec — (3 Divisions) — Ste Foi, Ancienne Lorette, Jeune Lorette, Charlesbourg, Beauport.

Richelieu — Sorel, l'Isle du Pas, l'Isle St. Ignace, partie de St. Ours, partie de Yamaska, St. Denis, St. Charles, St. Hyacinthe de Yamaska.

St. Maurice — Maskinongé, Rivière du Loup, Yamachiche, Pointe du Lac, Cap Madeleine, Batiscan sur le fleuve et Rivière Batiscan (Ste Geneviève).

Surrey — St. Ours sur le fleuve, Contrecoeur, Verchères, Varrenne, St. Antoine, partie de Beloeil.

Trois Rivières — Trois-Rivières.

Warwick — La Valtrie, la Noraie, Berthier, St. Cuthbert.

York — Soulanges, Isle Perrot, Vaudreuil, Lac des deux Montagnes, Rivière du Chêne.

Lucien Brault.

QUESTION

Quel est ce chevalier de la Bon qui signa la capitulation du fort Lévis, le 25 août 1760, avec les officiers Pouchot, la Poterie, de Poilly et Bleury? Je n'ai vu son nom nulle part ailleurs.

X Y Z

LE PARC DES CHAMPS DE BATAILLE A QUÉBEC

On nous a souvent demandé l'origine du nom de Parc des Champs de Bataille appliqué à cette partie de l'ancienne banlieue de Québec où se rencontrèrent les armées de Wolfe et de Montcalm. Nous croyons que la lettre suivante de l'honorable M. Boucher de La Bruère, ancien surintendant de l'Instruction Publique de la province de Québec, répond à cette question :

Québec, 22 janvier, 1908.

L'honorable Sir Louis Jetté,
Lieutenant-gouverneur,
Québec.

Monsieur le lieutenant-gouverneur,

Vous portiez un si grand intérêt aux projets relatifs à la célébration du troisième centenaire de la fondation de Québec, que je prends la liberté, à titre de citoyen de cette ville, de vous communiquer les considérations suivantes, dans l'espoir que vous les accueillerez avec la bienveillance que tous vous reconnaissent.

La question que je désire vous soumettre est la suivante. Par quel nom voudra-t-on désigner le parc que l'on veut créer sur les plaines d'Abraham ?

J'ose vous exprimer en toute franchise l'opinion qu'on ne saurait appeler ce parc " Le parc national ", terme banal que l'on donne aux réserves forestières du gouvernement aussi bien qu'à d'autres parcs qui n'ont rien de vraiment patriotique.

Il me semble aussi que l'on ne devrait pas lui donner le nom d'un personnage du temps présent, puisqu'il est destiné à commémorer des événements qui remontent même aux origines de la colonie.

Ce parc rappellera particulièrement le souvenir des deux importantes batailles de 1759 et de 1760, et celle de 1775-1776 à Près-de-ville.

Il existe dans le palais de Versailles une grande salle ornée de peintures, rappelant les guerres du royaume. Elle s'appelle " la galerie des batailles ".

Plus heureux que les habitants de Versailles, nous avons ici des champs de bataille non reproduits sur toile, mais réels, teints du sang des braves qui ont péri en attaquant Québec ou en le défendant.

Pourquoi ne pas appeler le parc que l'on va créer "Le parc des batailles", — The battlefields park ? C'est assez court et ça dit tout, il me semble.

En outre, on veut, dit-on, percer une avenue qui contournerait les plaines d'Abraham et le champ de Ste. Foye. Ne pourrait-on pas appeler l'avenue longeant le fleuve "Avenue Édouard VII", et donner à celle qui côtoiera la falaise dominant la vallée de la rivière St-Charles le nom de "Avenue Henri IV" ou "Avenue François 1er", étant donné que Champlain fonda Québec sous le règne d'Henri IV et que ce fut François 1er qui envoya Jacques Cartier à la découverte du Canada ?

C'est du reste entre les règnes des deux grands rois Henri IV et Édouard VII (1608-1908) que se sont déroulés tous les événements religieux, guerriers et politiques qui sont inscrits dans l'histoire de notre pays.

Je soumets humblement ces considérations à qui de droit.

Veuillez agréer, M. le lieutenant-gouverneur, avec mes respectueux hommages, l'expression de mes sentiments très distingués.

(Signé) Boucher de LaBruère

QUESTION

Dans la *Gazette de Québec* du 22 novembre 1804, on annonce qu'une comédie, *The Poor Gentleman*, et la farce *The Ghost* seront jouées au *Patagonian Theater* le 25 novembre du même mois. Où était ce *Patagonian Theater* à Québec?

X X X

VANDUE ET VENDUE

Autour de 1890, un estimable vieillard, John Fraser, daigna raconter ses souvenirs sur l'historique voie terrestre qui, longeant le fleuve et le Sault Saint-Louis, fait communiquer Montréal avec Lachine depuis le XVII^e siècle.

Cette voie a changé de physionomie plusieurs fois, elle a aussi changé de noms à diverses reprises. Aujourd'hui c'est en partie la rue Wellington et le chemin La Salle.

Il y a quelques décades, pour les Canadiens français, c'était le "Chemin de la rivière Saint-Pierre", et pour les Anglo-canadiens, "The lower Lachine road".

Pour ne pas fatiguer le lecteur et peut-être le marcheur qui le prendrait pour guide, M. Fraser a divisé son itinéraire en "six promenades". Dans l'une d'elle, il parle du *King's Post*, sorte de caserne érigée au début de la guerre 1812-13, où logea un corps de garde chargé de surveiller le passage des embarcations descendant ou remontant les "rapides". Ce poste se trouvait près de l'embouchure de l'ancien canal de l'aqueduc de Montréal. Citons un extrait :

"We now enter upon the task of picturing the old post, as we remember it, at the time of its evacuation over sixty years ago, in 1826 or 1827. The writer saw the last soldier leave — bag and baggage — and he remembers and was at the *Vandue*, as the Scotch farmers called the sale by the Government of all the buildings, land, etc" (1).

Un mot surprenait dans ce passage : comment expliquer l'emploi de l'expression *Vandue* pour signifier une vente ? Les Ecossais ne pouvaient guère l'avoir empruntée aux Canadiens français, car à notre connaissance on ne l'a jamais relevée dans les actes notariés non plus que dans les milliers de contes, historiottes et chansons du terroir qui ont été recueillis. Puis les quelques dictionnaires anglais et français de notre collection ne résolvaient rien.

La solution se présenta plus tard, en lisant l'intéressant ouvrage de l'abbé J. Blouet sur les "Villages, hier et aujourd'hui".

(1) John Fraser — *Canadian Pen and Ink Sketches*, p. 200.

d'hui", de Normandie. Cet écrivain qui, en 1929, était supérieur du grand séminaire de Coutances, nous apprend ce qui suit :

"*Les Vendues*. Pourquoi dit-on les "vendues"? Parce qu'il ne s'agit pas ici d'une vente comme les autres et que notre langue populaire, plus riche que la langue académique, a trouvé un mot pour exprimer cette vente extraordinaire qui ne ressemble ni aux foires ni aux marchés.

"D'abord, c'est une vente qu'on ne fait qu'une fois en sa vie, quand on cesse de faire valoir..... On avait soin naguère encore, de spécifier sur les affiches que c'était une vente volontaire..... On y vient parfois de plusieurs lieues à la ronde... Pour encourager les amateurs..... on a soin de leur verser à boire et il y en a qui, échauffés, ne regardent plus aux enchères ni même à la marchandise..... La *Vendue* se termine par un repas auquel on convie le notaire, le crieur, et les acheteurs principaux".

Ce serait donc de la Normandie que nos concitoyens écossais auraient emprunté un terme qui désignait une "vente spéciale".

Curieux, que les Canadiens français, en majorité Normands d'origine, selon M. Emile Vaillancourt, au lieu de conserver ce mot dans leur vocabulaire, en aient laissé le soin aux colons venus d'Écosse.

E.-Z. MASSICOTTE

QUESTION

La famille Moll est-elle d'origine allemande ou anglaise? Le docteur Louis-Joseph Moll, décédé à Berthier-en-haut le 5 juillet 1872, avait été député de Berthier lors de la Confédération.

Berth.

LE JEUNE AVOCAT LEVASSEUR BORGIA

La popularité ne va pas toujours au mérite. Joseph Levasseur Borgia fut membre de la Chambre d'Assemblée pendant près de vingt ans. Très écouté en Chambre, il n'était pas populaire dans le peuple. Celui-ci s'attache plutôt aux beaux parleurs, à ceux qui ont des éclats de voix et des grands gestes. Borgia discutait à la manière des avocats. Il cherchait plutôt l'argument, négligeant la manière de le présenter. Il n'en rendit pas moins de grands services à la cause populaire. S'il s'était occupé uniquement de sa profession, il aurait pu amasser une belle fortune, car il était excellent avocat. Mais tous ses efforts se tournèrent vers la politique, et il fut toujours pauvre. L'unique fils de Borgia, Narcisse-Charles Levasseur Borgia, fut admis au barreau le 27 février 1830. Rempli de talents, il aurait brillé dans sa profession. D'une santé très délicate, le jeune avocat décéda le 5 novembre 1834, à l'âge de 30 ans à peine. Lors de sa mort, son père était dans une situation voisine de la misère. Le vieux patriote n'était pas même en état de payer les funérailles de son fils. Aucune profession ne possède mieux que le barreau l'esprit de confraternité. Les confrères québécois de M. Borgia connaissaient son état de fortune. La plupart n'étaient pas riches mais, adversaires comme amis politiques de M. Borgia, se firent un point d'honneur de l'aider dans la rude épreuve que la Providence lui envoyait. Ce sont eux qui payèrent les funérailles du jeune Levasseur Borgia. La liste des souscripteurs a été conservée et nous y relevons les noms suivants : James Stuart, George Vanfelson, Andrew Stuart, A.-R. Hamel, G.-B. Faribault, Amable Berthelot, J.-B. Bacquet, H. Black, Edouard Caron, Louis Fiset, Pierre Ledroit, Edward Burroughs, Elzéar Bédard, H.-S. Huot, J. W. Ahearn, Gaspard Drolet, Gugy, Charles Deguise, T.C. Aylwin, D. McCallum, Wm Powers, J. Duval, Ed. Desbarats, S. Scott, J.-F.-X. Perrault, F.-O. Gauthier, N.-F. Belleau, Jos.-N. Bossé, David Roy, R.-H. Gairdner, Chs Drolet, Chs Duchesnay, Elz. Duchesnay, N. Amiot, Ths Amiot, E. Baird, Siméon Lelièvre, J. Davidson, Robt. Chambers, R. Cairns,

R. Smith, Ed. Bowen, Fr. Bowen, Ls Montizambert, Ph. Chalou, F. Andrews, André Taschereau, A.-E. Hart, J. Chabot, l'hon. F.-W. Primrose, J. Maguire, G. O. Stuart, Et. Parent, Geo. Manley, F. Hennewick, S. Usher, etc., etc.

LES VIOLONS AU TEMPS DE MGR DE LAVAL

Mgr François de Montmorency Laval naquit en 1623 et décéda en 1708. En 1658, il fut sacré à Paris premier évêque de la Nouvelle-France où il arrivait en 1659. Y avait-il exactement des violons dans la colonie à l'époque de l'arrivée de Mgr de Laval ? Il y a lieu d'en douter ? On utilisait surtout les violes. Le violon est le pardessus de la viole. Il ne prit sa forme définitive, celle qu'il a aujourd'hui, qu'au déclin du dix-septième siècle, entre les mains des célèbres luthiers de Crémone, en Italie, Guarneri ou Guarnerius et Stradivarius. On fabriquait surtout des violes, des violes d'amour, qui tenaient le milieu entre l'alto et le violoncelle et portaient six doubles cordes, des basses de viole qui, appuyées sur une haute cheville, se tenaient entre les jambes. Cet instrument, qui n'avait pas la taille du violoncelle moderne, portait tout de même sept cordes. Les Italiens l'appelaient *viola di gamba*, viole de jambe. C'était alors comme sonorité le plus profond des instruments à cordes. Quant aux contrebasses, il ne devait certainement pas en exister dans la colonie. Le plus ancien des instruments de basse devait être le serpent, instrument à vent présentant trois spirales allongées ou, vulgairement, en forme de tire-bouchon bien étendu, creux dans toute sa longueur, ouvert aux deux bouts, percé de six trous, comme la flûte, et se jouant de la main gauche à la partie supérieure et de la main droite à l'inférieur. On ne voit la contrebasse à trois et à quatre cordes qu'à partir de 1703, au début du dix-huitième siècle, et ce ne fut qu'en 1707 qu'elle fit son apparition à l'orchestre de l'opéra à Paris. Jusque-là, on ne l'avait utilisée que dans les églises (Nazaire Levasseur, *La Musique*).

EN TERRE FRANÇAISE

Le 23 août 1885, deux vaisseaux de guerre français, la *Flore*, de vingt-cinq canons, portant le pavillon du contre-amiral Lacombe, et le *Bouvet*, de quatre canons, commandant Pottier, entraient dans le port de Québec. Comme d'habitude, les navires de guerre français, dès le lendemain de leur arrivée à Québec, furent largement ouverts aux visiteurs. Le 7 septembre, le second maître de timonerie Eugène-Marie LeMoine était à faire les honneurs de la *Flore* à des visiteurs canadiens lorsqu'il tomba mort, par suite de la rupture d'un anévrisme. Le brave marin eut son service à la basilique de Québec le 10 septembre et fut inhumé au cimetière Belmont. Il repose donc en terre française. Québec est sans doute possession anglaise : par le miracle de la survivance elle est restée terre française. L'acte de sépulture du marin LeMoine au registre de Notre-Dame de Québec, dit : Le neuf septembre mil huit cent quatre vingt cinq, nous, prêtre soussigné, aumônier de navire, avons inhumé dans le cimetière Belmont le corps de Eugène-Marie LeMoine, second maître de timonerie de première classe, dans le vaisseau la *Flore*, actuellement dans le port de cette ville, fils légitime de Eugène-Jean LeMoine et de Mathurine-Françoise Méheut, décédé l'avant-veille, dans le dit vaisseau, à l'âge de trente-trois ans et quelques mois — Le Saoul". Le *Canadien* du même jour publiait la note suivante : "Ce matin, à huit heures, trois salves de mousqueterie annonçaient que la frégate la *Flore* faisait ses adieux au deuxième maître de timonerie Le Moine, mort subitement avant-hier, par suite de la rupture d'un anévrisme. Agé de 34 ans, ce sous-officier avait de beaux états de service. Il avait fait les campagnes de Tunisie et de Chine. Sa dépouille mortelle a été déposée au cimetière Belmont. Quand le cercueil du deuxième maître LeMoine a été descendu dans la fosse, officiers, sous-officiers et matelots sont venus à tour de rôle s'incliner sur cette tombe qui allait se refermer jusqu'à la résurrection. Le marin LeMoine dont le métier était de mourir un jour pour sa patrie ne pouvait pas être enterré plus près de la France qu'en l'étant à Québec."

LE PÈRE DE LA BROSSE ET MONTCALM

M. Alexandre Chambre, dans son livre *Le R. P. J.-B. de La Brosse*, va un peu loin, croyons-nous, lorsqu'il donne son héros comme le confesseur qui fut appelé auprès de Montcalm blessé à mort dans la journée du 13 septembre 1759. Je cite la page de M. Chambre, à ce sujet :

“ Ici se pose un problème historique que je me suis cru le droit de résoudre à notre avantage ; il m'a paru juste de restituer à notre dévoué missionnaire une gloire qui lui était due. Et cette gloire a été d'assister à sa dernière heure le grand général de Montcalm.

“ La plupart des historiens ne désignent pas le prêtre qui donna les derniers sacrements au général chrétien. Quelques-uns nomment à tort l'évêque de Québec. Or M^{gr} de Pontbriand, avait quitté sa ville épiscopale depuis le commencement du siège et se trouvait à Charlesbourg. Pourquoi n'est-il pas fait mention du P. de La Brosse dans la circonstance ? Il était à Québec lui, et toujours aumônier de l'Hôpital général. Aucune note n'indique le contraire. Il est convenable aussi de penser que l'apôtre n'abandonna ni la ville ni le poste au moment du danger. C'était donc à lui plus naturellement qu'à tout autre prêtre que devait s'adresser le général mourant, et le bon Père ne dut pas attendre d'être appelé pour lui porter ses secours. La mort d'un officier supérieur, surtout d'un de Montcalm, ne pouvait rester indifférente à un aumônier d'hôpital militaire, à un Jésuite, à un P. de La Brosse. Il est probable que le dévoué religieux laissa la ville et l'hôpital en même temps que Lévis, quand celui-ci conduisit ses troupes à Montréal, et ce qui me corrobore dans cette pensée c'est qu'il est question de notre missionnaire, pour la première fois, à la mission de Saint-François-du-Lac, seulement à la fin d'octobre 1759, un mois environ après la prise de Québec par les Anglais.”

M. Chambre dit que le Père de La Brosse était à l'Hôpital général le 13 septembre 1759. M. Chambre apporte là le plus fort argument contre la présence du missionnaire Jésuite auprès de Montcalm mourant. En effet, le jour même de la bataille des Plaines d'Abraham, quelques heures après

la déroute de l'armée française, l'Hôpital général fut investi. Deux cents soldats furent chargés de la garde du monastère et personne ne pouvait entrer ni sortir sans un sauf-conduit. Le commandant anglais n'aurait certainement pas permis au Père de La Brosse d'entrer en ville et encore moins de revenir à l'Hôpital. D'ailleurs, pourquoi le Père de La Brosse aurait-il laissé l'Hôpital général où des centaines de blessés à mort réclamaient ses secours spirituels, pour se rendre auprès de Montcalm qui pouvait se confesser à l'un des nombreux prêtres ou religieux qui étaient restés dans la ville ? Si le Père de La Brosse s'était rendu auprès de Montcalm, il n'aurait pas manqué d'assister à sa sépulture et de signer son acte de décès. Son nom n'apparaît pas sur cette pièce importante. Mais nous allons plus loin. Le 13 septembre 1759, le Père de La Brosse n'était plus chapelain de l'Hôpital général. Les archives de la communauté mentionnent le Père de La Brosse comme chapelain deux mois seulement en 1758. Son premier acte est du 15 février 1758 et il signe le dernier le 3 avril 1758. Nous ignorons où se trouvait le Père de La Brosse le 13 septembre 1759, mais nous pouvons présumer qu'il agissait comme chapelain ou aumônier d'un des régiments de l'armée française. Dans ce cas, le soir du 13 septembre 1759, il dût suivre l'armée dans sa retraite précipitée à Jacques-Cartier.

P.-G. R.

LES ANNONCES D'AUTREFOIS

Les journaux d'aujourd'hui publient parfois des annonces qui prêtent à rire. Il ne faut pas croire que leurs devanciers étaient irréprochables sur ce point. Il suffit de parcourir la vieille *Gazette de Québec* pour s'en convaincre. J'en cueille une, au hasard, dans la *Gazette* du 8 avril 1784 :

“Comme il s'est répandu un bruit dans cette ville, dont les conséquences ne peuvent qu'être à mon plus grand préjudice, savoir, celui que j'ai été assassiné.

“Quiconque découvrira l'auteur de ce bruit, recevra quarante piastres pour récompense, en s'adressant à l'imprimé-quinquante piastres pour récompense”.

Wm. Boutillier ”

MANDEMENT DE MESSIRE J. H. A. ROUX,
VICAIRE-GENERAL DU DIOCESE DE
QUEBEC, POUR LA PAROISSE
DE MONTREAL

Dans ces tems difficiles, vous espériez, nos très-chers Frères, entendre la voix de votre Evêque : elle auroit été bien plus puissante sur vos coeurs ; mais puisque son zèle l'a éloigné de nous, et qu'il nous a chargé de tenir sa place auprès des fidèles confiés à ses soins, nous ôsons vous recommander, en son nom, des devoirs qui vous sont chers : nous venons vous inviter à vous placer à la hauteur des circonstances, à élever vos âmes au niveau de nos dangers.

La guerre qui, depuis tant d'années, désole les deux mondes, avoit, jusqu'à ce jour, épargné nos foyers. Au milieu des calamités qui pèsent sur tant de Royaumes, nous ne cessons de goûter les douceurs de la paix, de jouir même de la plus riche abondance. Heureux, si nous avons mieux senti la main Divine qui répandoit sur nous ses bienfaits ! Nos voisins, jaloux de notre bonheur, se sont armés pour nous la ravir ; ils viennent de nous déclarer la guerre ; ou plutôt, c'est un Dieu irrité qui veut se servir de leurs conseils et de leurs bras pour se venger de nos crimes.

Que ferons-nous, nos très chers Frères, à la vue des maux qui nous menacent ? D'abord, nous employerons les ressources humaines : la jeunesse s'armera pour repousser une attaque injuste ; au premier signal de nos chefs, elle marchera pour combattre l'ennemi. S'il étoit besoin d'exciter leur ardeur martiale, que de motifs ne pourrions-nous pas leur présenter ? Nous vous rappellerions la bravoure de vos ancêtres, toujours prêts à voler au combat contre les ennemis de leur Roi ; tenant, pour ainsi dire, comme les Juifs, une main à la charue qui les nourrissoit, et l'autre à l'épée qui défendoit leur pays. Vous êtes les enfans de ces héros. Nous vous rappellerions cette bravoure personnelle qui semble née avec vous, et couler dans vos veines avec le sang de vos pères. Chaque événement nous en offre quelque trait. Nous le

vimes, cet enthousiasme guerrier qui vous saisit, quand la guerre, il y a quelques années, sembloit toucher à nos frontières, Nous l'avons vue, cette bravoure, dans ces jours, quand notre ville s'est ébranlée, comme un seul homme : *quasi vir unus*, pour faire observer la loi. Nous vous rappellerions tous les intérêts qui vous commandent : vous avez vos biens à défendre, votre liberté à conserver ; et, ce qui doit transporter des âmes fières, vous avez à soutenir votre honneur, et peut-être l'honneur de vos épouses et de vos filles, et surtout l'honneur de votre Religion, qui seroit bien humiliée si vous pouviez cesser un moment, de suivre les Drapeaux de notre Roi.

Nous vous rappellerions la force de la puissance qui vous protège. C'est la Grande-Bretagne, toute brillante de mille rayons de gloire, seule debout, au milieu de tous les trônes fracassés ; la Grande-Bretagne qui ne livre de combats que pour remporter des victoires ; qui n'attaque les forteresses que pour les emporter ; qui ne défend les pays les plus foibles que pour les rendre invincibles. Notre Mère-Patrie, qui protège si puissamment les royaumes étrangers, pourroit-elle abandonner ses enfans ? Des enfans qu'elle ne cesse de combler de bienfaits depuis plus d'un demi siècle ? Et ce bras, qui soutient l'Europe chancelante, ne sembleroit-il pas assez fort pour nous soutenir. Nous vous rappellerions quel est le Général qui nous commande. Nous le connoissons ici par mille traits de bonté pour le peuple Canadien ; nous le connoissons avant par les places qu'il a si glorieusement défendues, par les places qu'il a si vaillamment conquises, la bonté, le courage, le bonheur du Général ! Que faut-il de plus pour animer la confiance du soldat ?

Mais, nos très-chers Frères, ce qui met le comble à nos espérances c'est que le Ciel sera pour nous, nous ne ferons que nous défendre contre une attaque inattendue ; et le Ciel pourroit-il abandonner la juste cause de l'homme pacifique qui se borne à défendre ses foyers. Un peuple que nous regardions comme notre ami, qui venoit en foule partager le bonheur de nos climats, c'est lui qui vient subitement troubler et menacer nos paisibles re-

traites ! Le Ciel laisseroit-il impuni le mépris de la plus touchante hospitalité ? Et ce temple !..... l'ennemi s'il étoit vainqueur, les respecteroit-il ? Le Ciel vous a confié la défense. Le Ciel sera pour ceux qui les préserveront de l'outrage. Ces autels, nous les environnerons, nos très chers Frères, tandis que vous combattrez pour les défendre. Comme Moïse, nous leverons les mains sur la montagne sainte ; et vous, comme Israel, vous triompherez dans nos plaines.

Mais, nos très chers Frères, la guerre est un châtiement du Ciel. Voulez-vous donc la rendre glorieuse ? Voulez-vous la faire cesser parmi nous ? Faites cesser l'iniquité, convertissez-vous ; par votre pénitence, et la pureté de vos moeurs, appelez la Justice Divine ; par l'ardeur de vos prières, ramenez les miséricordes anciennes ; et alors, alors le Ciel sera pour vous plus que jamais. Le Ciel est pour les soldats qui se souviennent qu'ils sont Chrétiens, qui se souviennent qu'ils sont soldats de Jésus-Christ, avant d'être soldat du Prince. Et vous-mêmes, vous doublerez votre valeur par votre innocence. Quand on a la conscience pure, on ne craint pas la mort. Le champ d'honneur où l'on périroit ne seroit que l'escabeau qui feroit monter au trône immortel le soldat qui mourroit pour son Dieu, sa Patrie et son Roi.

O Marie, Vierge tutélaire de cette Province, de cette ville, placez nos guerriers sous l'égide de vos ailes ; ramenez-nous nos amis, nos frères, nos enfants, nos défenseurs, ramenez-nous-les tous couverts de lauriers. Soyez pour nous la Reine des victoires, comme vous la fûtes pour nos pères ; comme vous l'êtes pour les deux mondes, pour la terre, pour les mers. Que vos prières nous obtiennent des triomphes qui nous assurent une paix prompte et honorable.

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, nous ordonnons que, dans tous les saluts, on chante le *Domine non secundum*, avec l'oraison *tempore belli*, jusqu'à ce que Monseigneur l'Évêque de Québec en ait autrement ordonné.

(Signé) Roux, Vic. Gén.

Montréal, 3 juillet, 1812 (1).

(1) *Gazette de Québec*, 9 juillet 1812.

DAVID-FRANCIS DE MONTMOLLIN

On a prétendu que David-François de Montmollin avait été Jésuite. Le fait n'a jamais été prouvé. Né à Neufchatel, en Suisse, il était, dit-on, le fils du comte de Montmollin. Il vécut vingt ans en Angleterre avant de passer au Canada. Son frère Jean, souvent mentionné dans le *Journal* du général Haldimand, s'établit aussi en Angleterre, de même que leur soeur qui fut dame d'honneur de la reine Charlotte.

C'est de bonne heure au printemps de 1768 que M. de Montmollin arriva à Québec puisque on constate sa présence ici le 24 avril 1768. Il venait remplacer le Révérend John Brooke, ministre de l'église d'Angleterre à Québec depuis 1760.

M. de Montmollin avait été nommé à cette charge par mandat royal signé à Saint-James le 12 février 1768.

M. de Montmollin ne fut jamais populaire parmi les protestants de langue anglaise. Le gouvernement anglais avait fait une singulière erreur en choisissant ses premiers ministres anglicans au Canada. Sous l'impression que les protestants français étaient nombreux dans la colonie, il envoya ici trois ministres qui possédaient à peine la langue anglaise : M. Veyssière, De Lisle et Montmollin. Comme question de fait, il n'y avait pas dix protestants français à Québec en 1768. Dès son arrivée, M. Montmollin se trouva donc à la tête d'une congrégation qui pouvait à peine le comprendre tant sa connaissance de la langue anglaise et sa prononciation étaient défectueuses.

Un mémoire anglais de 1786 dit à ce sujet :

“ At Quebec, the only clergyman of the Church of England is a very old Swedish gentleman who cannot speak one word of plain english—in consequence of which, and his unpopular private conduct, the English inhabitants at Quebec (which are numerous and very respectable) are deprived of Divine Service and the minister an object of contempt and ridicule”.

Un autre mémoire, également de 1786, dit :

“ The French minister at Quebec, a reformed Jesuit, cannot preach in English, and is very negligent in his duty ”.

Malgré son impopularité, M. de Montmollin garda son poste à Québec jusqu'à 1794. Le *Quebec Almanac* de Neilson lui donne toutefois le titre de "French Reader and Preacher to the Canadian Protestants in Quebec" jusqu'à 1803. On lui paya son salaire de deux cents louis par année jusqu'à sa mort arrivée à Québec le 17 décembre 1803, mais il était en réalité à sa retraite depuis 1794. Il décéda à l'âge de 82 ans.

M. de Montmollin avait acheté, le 28 novembre 1774, de Jacques Guichaud, une maison en pierre à trois étages, rue Buade, et c'est là qu'il habita avec sa femme, Jane Bell, et ses enfants, de 1774 à 1794. Le 28 novembre 1794, il vendait cette maison au sieur Treadway Thomas Odler, négociant, pour la somme de 1224 livres.

Madame de Montmollin survécut plusieurs années à son mari; elle décéda à Nicolet le 14 septembre 1822, et fut inhumée à Québec le 18, à l'âge de 94 ans.

Madame de Montmollin fut plus heureuse que son mari. La *Quebec Gazette* avait oublié de mentionner la mort de M. de Montmollin. Elle accorda six lignes à la mémoire de sa veuve : "Died at Nicolet, on the 14th instant, at the advanced age of 94, Mrs Jane de Montmollin, relict of the late Revd. David Francis de Montmollin, collated to the Protestant Episcopal Church of Quebec under the King's Mandamus, dated at St. James 12th February 1768, which situation this much respected Clergyman filled for upwards of thirty years".

M. et madame de Montmollin avaient eu plusieurs enfants. Les fils John, John Samuel et Francis Gaudot (né à Québec le 18 janvier 1769) décédèrent, John aux Etats-Unis, avant 1807; John Samuel à Gorée, en Afrique, en 1811; et Francis Gaudot dans les Indes Occidentales, avant 1794. Nous connaissons trois de leurs filles: Frances, Jane et Lewes. L'une d'elles devint la femme de Leonard Marler, assistant commissaire des vivres de l'armée, ancêtre de M. Marler, ministre du Canada au Japon.

QUESTION

Victor Hugo n'a-t-il pas publié une élégie intitulée *la Canadienne*? Où se trouve cette poésie dans ses Oeuvres?

Poète

LE DERNIER HURON, DE FRANÇOIS-XAVIER
GARNEAU

Le *Répertoire National* de Huston, publié en 1848, reproduisait la pièce de François-Xavier Garneau, *Le dernier Huron*. Dans ce chant, le dernier Huron, après avoir parlé des exploits de ses valeureux ancêtres, disait :

Tous ces preux descendus dans la tombe éternelle
Dorment couchés sous ces guérets ;
De leur pays chéri la grandeur solennelle
Tombait avec les forêts.

Leurs noms, leurs jeux, leurs fêtes, leur histoire,
Sont avec eux enfouis pour toujours,
Et je suis resté seul pour dire leur mémoire
Aux peuples de nos jours !

L'honorable M. Chauveau considérait *Le dernier Huron* comme le chef-d'œuvre de la poésie canadienne. M. Chauveau se laissait peut-être guider, en portant ce jugement, par son admiration pour notre historien national. *Le dernier Huron* contient sans doute de très beaux vers, mais d'autres sont faibles et même contre la grammaire comme celui-ci, par exemple :

Il n'erra plus bientôt que toi sur cette rive.

Disons ici que Garneau était d'une extrême sévérité pour ses vers. Ainsi son *Dernier Huron* publié originairement en 1840 fut corrigé plusieurs fois par l'auteur. Sa dernière publication avant sa mort portait des corrections à presque chaque vers. Sait-on par qui Garneau avait été inspiré pour son *Dernier Huron*? C'est lui-même qui nous l'apprend dans le *Canadien* du 12 août 1840. "L'idée de cette pièce de vers, disait Garneau, est due au tableau du peintre Antoine Plamondon, qui a remporté le prix annuel offert par la Société Littéraire de Québec en 1838, et dont lord Durham a fait l'acquisition. Ce tableau est un portrait en pied de Vincent Tha-ri-o-lin, de Saint-Ambroise, dernier habitant, et de pur sang, du peuple huron, excepté sa mère qui est très âgée. Vincent peut avoir aujourd'hui vingt-quatre ans, descendant d'une ancienne famille de chef ; il est chef lui-même, survi-

vant à toute sa nation. Qu'elles doivent être amères les réflexions du jeune indien, lorsque ses regards se portent sur le passé, lui dont les ancêtres dominaient, il n'y a guère plus de deux cents ans, sur une partie de ce vaste pays! Deux siècles à peine ont suffi pour faire disparaître entièrement ce peuple de la surface de la terre. Il n'a pu lutter avec les Européens qui s'étaient présentés à lui, l'olivier à la main; et il n'avait pas en lui l'élément propre à recevoir le germe vivace de la civilisation. Son alliance avec la France dès l'origine a peut-être avancé sa destruction; la guerre l'aurait fait reculer dans la profondeur des forêts de l'ouest où probablement il existerait encore". M. Garneau ajoutait: "M. Plamondon a donné au personnage de son tableau l'expression d'une résignation contemplative. J'ai voulu laisser percer, dans les regrets du dernier Huron, l'énergie qui caractérisait sa nation, et peindre dans l'amertume de ses pensées l'espèce de plaisir de vengeance que lui fait éprouver le vague espoir qu'il y aura un temps où

Sur les débris de nos cité pompeuses
Le pâtre assis alors ne saura plus,
Dans ce vaste désert, quelles cendres fameuses
Jaillissent sous ses pas".

QUESTION

Dans le testament de M. Finlay, en date de l'année 1834, je lis:

"I desire that my said executor may present to each of the friends whose name are recited in this clause as a memorial of my regard a mourning ring of the value of ten guineas, namely to Robert Gillespie, George Moffatt, Alexander Gillespie junior, John Jameison, Robert Gillespie junior, Andrew Paterson, Robert Paterson, William Price, William Phillips, Andrew H. Young, John-P. Anderson, George Hamilton, John Mure Steel, Thomas Steel, William Steel, Samuel Steel, Janet Steel, Ann Steel and Marion Steel". J'ai vu la même disposition dans plusieurs testaments d'autres Anglais. Cette coutume a-t-elle existée au Canada de donner en mourant des *mourning rings* à ses amis intimes?

Avocat

MONSIEUR LOUIS

Monsieur Louis ! Ce nom ne dit pas grand chose à la génération actuelle. Sans les *Mémoires* de M. Aubert de Gaspé, le nom de M. Louis serait depuis longtemps oublié. Même le chercheur le plus obstiné ne le connaîtrait peut-être pas. Qu'était M. Louis dont M. de Gaspé ne donne pas même le prénom ? Ce brave homme était tout simplement un soldat de Napoléon 1er échoué sur nos rives après le désastre de Waterloo. Soldat de la fameuse armée d'Italie, il avait ensuite fait toutes les campagnes du consulat et de l'empire. M. Louis n'avait pas pris part à la bataille de Waterloo puisqu'il appartenait à la division du général Grouchy qui arriva trop tard pour changer les cartes en faveur du grand empereur. M. Louis qui avait tant d'admiration et d'amour pour Napoléon excusait cependant Grouchy de son apparente inactivité à Waterloo. Il attribuait le retard de Grouchy à l'état des routes qui était épouvantable. D'après M. Louis, les Allemands eux-mêmes durent abandonner leur artillerie et leur gros bagage dans les routes détrempées qui conduisaient à Waterloo. M. Louis après avoir vécu plusieurs années à Québec se retira chez des amis à la Rivière-du-Loup (en bas) où il décéda en mars 1864, à l'âge de 85 ans, ainsi qu'en fait foi l'acte de sépulture suivant : "Le quatre mars mil huit cent soixante-quatre, nous prêtre soussigné avons inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de François Louis, ancien militaire qui a servi sous Napoléon 1er, âgé d'environ quatre-vingt-cinq ans de cette paroisse. J.-B. Chamberland, Léon Lamontagne, Jh. T. Jones, G.-H. Beaulieu, V. Taché, Elz. Pelletier, L.-G. Casault, Jos. Eus. Hudon, C.-H. Gaudry, A. G. Côté, Prudent Proulx, Jos. Lagueux, Ptre." M. de Gaspé disait de son vieil ami, dans ses *Mémoires* : "M. Louis (il était l'ami de tous ceux qui le connaissaient) était un beau vieillard, au visage rose, aux manières simples, à la parole douce et facile qui vous racontait avec ingénuité, en s'effaçant toujours lui-même, les événements dont il avait été témoin. Ce Nestor de l'armée française, grâce à l'obligeance d'un sacristain, ami de son père, avait vu Louis XVI assister à une messe basse dans une chapelle. Il avait entendu tonner le canon, lors de la prise de la Bastille, de la ferme de son père, située à deux lieues de Paris."

LE PETIT COQ D'IGNACE COUTURE

Le *Petit Coq* d'Ignace Couture mérite une minute de souvenir des Québécois. Il fut un précurseur ! Des bateaux à vapeur faisaient la traversée entre Québec et Lévis depuis 1818 mais en été seulement. Dès que les premières glaces se formaient sur le fleuve tous ces bateaux se hâtaient de regagner leurs quartiers d'hiver. Les glaces sont si traîtresses ! Le *Petit Coq*, lui, eut l'audace de faire la navette entre Québec et Lévis pendant les mois de novembre et décembre 1855. Ignace Couture était le frère de l'honorable Georges Couture, décédé conseiller législatif en 1887. Il se livra d'abord au commerce et à l'industrie. En 1852, quelques journaux avancèrent timidement que la navigation hivernale n'était pas impossible sur le Saint-Laurent. Ignace Couture étudia la chose et résolut de la tenter. Dans l'été de 1855, il acheta aux Trois-Rivières un bateau à vapeur de 73 pieds de longueur, jaugeant 71 tonneaux et d'une force de vingt tonneaux vapeur. Le *Petit Coq* commença aussitôt la traversée entre Québec et Lévis. Le petit navire avait l'avantage sur ses concurrents d'être très rapide. Ce qui lui donna aussitôt une bonne clientèle. A l'automne de 1855, le *Petit Coq* resta seul à faire la traversée. Les autres bateaux, pourtant plus solides que lui, s'étaient hâtés de se mettre à l'abri des glaces. Le capitaine du *Petit Coq*, un peu peureux ou peut-être plus prudent, ayant laissé le service, Ignace Couture prit lui-même le commandement de son navire et réussit à traverser le fleuve assez régulièrement jusqu'au 1er janvier 1856. D'autres ont revendiqué l'honneur d'avoir essayé et même réussi la traversée hivernale avant Ignace Couture, mais nous croyons que ce dernier doit avoir cet honneur. Ignace Couture décéda en 1862, à l'âge de 36 ans. Avec sa nature entreprenante, son énergie et son intelligence, il serait certainement parvenu à quelque chose si la Parque ne l'avait fauché si jeune.

BRANCHE CANADIENNE DES JOYBERT

Du second mariage de Claude de Joybert et de Claude Brissier naquirent sept enfants parmi lesquels :

70—Pierre qui suit.

90—Claude, écuyer, seigneur de Soulanges et de Marson en partie, de Jasseines et des Aires, baptisé à Soulanges le 14 mars 1647, lieutenant au régiment d'Espagny, fit, en cette qualité, la campagne de Hongrie en 1663 et en était de retour lorsqu'il fit preuve devant Caumartin. Puis il partit pour le Canada avec ses frères Pierre et Jacques et était avec Jacques témoin du mariage à Québec, le 16 octobre 1672, de Pierre avec Marie-Françoise Chartier. Combien de temps y resta-t-il? Est-ce à lui ou à son frère Jacques que fut délivrée le 20 octobre 1672 une importante concession attenante à celle de son frère "le sieur de Marson"? nous l'ignorons, mais tandis que ses frères restaient au Canada et y mouraient, lui revint en France.....

100—Jacques de Joybert, écuyer, seigneur en partie de Soulanges et de Marson; baptisé à Soulanges le 4 juillet 1649. Était enseigne au régiment de Dampierre en 1668 lorsqu'il fit preuve devant Caumartin; puis il partit pour le Canada où il assistait au mariage de son frère Pierre à Québec le 16 octobre 1672. Ce fut à lui sans doute, plutôt qu'à son frère Claude que, par lettres données à Québec, le 20 octobre 1672, Jean Talon, conseiller du Roy et intendant de la Nouvelle-France, Isle de Terre Neufve, Acadie et autres pays de la France septentrionale, donna et concéda "la quantité d'une lieue de terre de front sur une lieue de profondeur à prendre à l'est de la rivière Saint-Jean, au dit pays de l'Acadie, tenant d'un coté à la concession du sieur de Marson, son frère, commandant au dit lieu, d'autre, aux terres non concédées: pour jouir de la dite terre en fief et seigneurie et aux droits de moyenne et basse justice, luy, ses hoirs et ayans cause, à charge de foy et hommage."

S'y fixa-t-il? Il y a tout lieu de le croire; mais on ne sait rien de ce qu'il devint à partir de cette date, sinon qu'il mourut sans avoir été marié.

Extrait de l'ouvrage du baron de Dumast: *La Famille de Joybert 1280-1911, Histoire généalogique*, Bar-le-Duc, Imp. Contant-Laguerre, 1911.

Livre V, Branche des seigneurs de Soulanges, 1587-1778

Chapitre II; Neuvième degré

Pierre de Joybert, écuyer, seigneur en partie de Soulanges et de Marson, né à Soulanges en 1641 ou 1642, servait en Portugal en 1668, comme cornette au régiment de Briquemault, lors des preuves faites devant Caumartin; puis il passa au Canada et y devint "Commandant pour sa majesté des forts de Gemisick et de la rivière Saint-Jean, Major de Pentagoet, commandant du pays de l'Acadie, lieutenant de M. le chevalier de Grandfontaine, gouverneur desdits lieux de Pentagoet et Acadie".

Il y reçut trois importantes concessions.

La première, le 20 octobre 1672, consistant en "une bande de terre de quatre lieues de front et d'une lieue de profondeur à prendre sur le bord Est de la rivière Saint-Jean, limitée d'un côté par le bassin de ladite rivière et de l'autre par les terres non encore concédées. Ceci avec la maison du fort Gemesick dont il jouira seulement et pendant le temps qu'il aura la commission de commandant de la dite rivière, de façon à lui procurer un lieu de résidence qui lui permette d'agir avec plus de liberté et de convenance en toutes choses se rapportant au service du Roi".

Cette première concession touchait à celle accordée le même jour à son frère.

La seconde, à la date du 12 octobre 1676, lui fut accordé par le comte de Frontenac: "Vu la requête à nous présentée par le Sieur Pierre de Joybert, écuyer, sieur de Soulanges et de Marson, major de Pentagoet et commandant des forts de Gemesick et de la Rivière Saint-Jean, à ce qu'il nous plut luy accorder en titre de fief, seigneurie, haute, moyenne et basse justice le lieu appelé Nachoüac et qu'on appellera à l'avenir Soulanges, sur la dite Rivière Saint-Jean à 15 lieues de Gemesick, contenant deux lieues de front de chaque coté sur la

dite rivière et deux lieues de profondeur dans les terres aussi de chaque côté, ensemble les isles et islets qui sont dans la dite rivière au devant des dites lieues de front, requérant cette quantité, attendu le peu de bonnes terres labourables qui s'y trouvent; nous..... en considération des services que le dit sieur de Marson a rendus dans ce païs et désirant l'engager à les y continuer, avons au dit sieur de Marson accordé, donné et concédé, donnons, accordons et concédons par ces présentes le dit lieu appelé Nachoüac que l'on appellera à l'avenir Soulanges, sur la dite rivière Saint-Jean, etc."

La troisième, à la date du 16 octobre 1676, par Jacques Duchesneau, chevalier, seigneur de la Doussinière et Dambrault, Conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privés, Intendant de Justice, Police et Finance au Canada, Acadie, Isle de Terre-Neuve et autres païs de la France septentrionale, "sur la requête à nous présentée par Pierre Joibert, écuyer, sieur de Soulanges et de Marson, major de Pentagoet, commandant des forts de Gemeseck et de la Rivière Saint-Jean, contenant que depuis quatre années qu'il commande les dits forts, il a fait diverses réparations et augmentations à celui de Gemeseck afin de le rendre logeable et de le mettre en état de défens, n'y ayant auparavant qu'un petit logement de bois tout en ruine entouré seulement de quelques palissades à demi-tombées par terre; en sorte que pour réédifier le tout, il lui aurait coûté beaucoup et se verrait encore contraint d'y faire de grandes dépenses pour le remettre en état à cause de la ruine entière qu'en ont fait les Hollandais en le faisant prisonnier dans le dit fort il y a deux ans et lui enlevant généralement tout ce qu'il y avait; en ce que ne serait pas juste s'il n'était assuré d'obtenir l'effet des promesses de M. Talon, Conseiller du Roy en ses conseils, cy-devant Intendant de Justice, Police et Finances en ce dit pays, lequel lieu en avait fait espérer la propriété. Pourquoi il requerrait qu'il nous plut lui accorder pour son remboursement la propriété du fort ou maison de Gemeseck, avec une lieue de chaque côté du dit fort, faisant deux lieues de front, la devanture de la rivière et les isles et islets qui y sont et deux lieues de profondeur dans les terres avec droits de chasse et de pêche dans l'étendue des dits lieux, le tout en fief et seigneurie, haute

moyenne et basse justice, duquel fort mondit sieur Talon luy avait promis la propriété attendu les dépenses et voyages qu'il avait faits dans le pays pour le service de S. M. Nous, etc., en considération des services que le dit sieur de Marson a rendus dans ce pays et de la dépense qu'il y a faite pour l'entretien et l'augmentation du dit fort de Gemeseck, de la perte qu'il a soufferte il y a deux ans lorsqu'il fut pris et pillé par les Hollandais et pour aucunement le dédommager et l'engager à continuer ses services, avons au dit sieur de Marson, octroyé et concédé, etc.....

Pierre de Joybert, plus généralement connu au Canada sous le nom de sieur de Marson, quelquefois aussi sous celui de sieur de Soulanges était lieutenant de la compagnie d'infanterie de Gran-Fontaine, dans le régiment de Poitou, quand il fut nommé major d'Acadie. Il dut se rendre le 7 août 1674 aux Hollandais qui pillèrent et détruisirent le fort de Gemeseck et l'emmenèrent prisonnier à Boston. Relâché en 1676 il revint prendre son commandement et ce fut alors que pour l'indemniser de sa captivité et de ses pertes, on lui accorda le 16 octobre 1676, la propriété du fort de Gemeseck avec deux lieues carrées de terrain.

Il mourut sans doute en Acadie, avant le 7 juillet 1678, époque à laquelle le sieur de la Vallière lui succéda.

Il avait épousé à Québec, par contrat passé le 17 octobre 1672, devant Gilles Rageot, notaire en cette ville, Damoiselle Marie-Françoise Chartier, fille de Louis-Théandre Chartier, écuyer, sieur de Lotbinière, Conseiller du Roy en ses Conseils, Lieutenant général civil et criminel à Québec et de Damoiselle Elisabeth d'Amours. Le mariage religieux avait eu lieu le même jour en présence du comte de Frontenac, gouverneur général de la Nouvelle-France, de l'Intendant, M. Talon, de Louis-Théandre Chartier, père, de René Chartier, frère de la mariée, de Claude de Joybert et de Jacques de Joybert (ceux-ci sans indication de parenté).

Après la mort de son mari, Mme de Joybert, en dédommagement des pertes qu'elle avait subies, reçut le 23 mars 1691 une nouvelle et importante concession seigneuriale d'une terre à la rivière Saint-Jean à l'Acadie, de quatre lieues de

front sur la dite rivière, de deux lieues de profondeur de l'autre côté et vis-à-vis la concession du sieur de Chauffour nommée Gemesek, le milieu desquelles quatre lieues sera vis-à-vis la maison de Gemesek”.

Elle était née à Paris en 1647, y mourut en 1732 et y fut inhumée en l'église Saint-Benoit.

Elle était en effet retournée en France à la fin du XVIIe siècle, et joua un certain rôle à la cour de Louis XV sous le nom de Madame de Marson.

De son mariage avec Marie-Françoise Chartier nous ne connaissons à Pierre de Joybert que trois enfants :

1o—Louise-Elisabeth de Joybert, née à la Rivière Saint-Jean (Acadie) le 18 août 1673; baptisée à Québec le 15 juin 1675; elle eut pour parrain le Comte de Frontenac, gouverneur général du Canada, et pour marraine, dame Elisabeth d'Amours, sa grand'mère.

Elle épousa à Québec, le 22 novembre 1690 (mariage célébré en la Cathédrale par l'Evêque de Québec, alors Mgr de Saint-Vallier) Messire Philippe de Rigaud, chevalier, seigneur de Vaudreuil, colonel commandant les troupes du Roi dans toute la Nouvelle-France, fils de feu Louis de Rigaud, chevalier, baron de Vaudreuil, cornette commandant l'arrière-ban de la Sénéchaussée en Lauraguais, et de Dlle Marie de Châteauverdun

.....Louise-Elisabeth de Joybert, marquise de Vaudreuil, fit son testament à Paris, le 19 janvier 1740, et y mourut le lendemain; elle habitait sur la paroisse Saint-Sulpice.

2o—Pierre-Jacques de Joybert, qui suit.

3o—Lucie-Elise de Joybert, née posthume à la Rivière-Saint-Jean (Acadie) le 18 août 1678 et morte jeune.

Chapitre III; Dixième degré

Pierre-Jacques de Joybert, seigneur de Soulanges et de Gemesek au Canada, naquit à Québec et y fut baptisé le 8 juillet 1677.

Enseigne de vaisseau, puis capitaine d'une compagnie du détachement de la Marine, il obtint sur sa demande, le 12 octobre 1702, au confluent de l'Ottawa et du Saint-Laurent, une

importante concession seigneuriale à laquelle il donna le nom de Soulanges, en souvenir de celle que son père avait reçue le 12 octobre 1676: " Québec, 12 octobre 1702.—Sur la réquisition à nous faite par Pierre-Jacques-Marie de Joibert, Chevalier, seigneur de Soulanges et autres lieux, capitaine d'une compagnie du détachement de la Marine en ce pays, de vouloir luy accorder la concession de la moitié d'une langue de terre scize au lieu dit Les Cascades, de quatre lieues de terre de front sur une lieue et demie de profondeur au plus large de la ditte langue de terre et d'une demie-lieue au plus étroit, à commencer à la pointe des Cascades en montant, joignant la dite terre accordée aux enfans nez et à naître de Monsieur de Vaudreuil, Gouverneur de Montréal, pour pouvoir par le d. sieur de Soulanges y faire établissement et y placer des habitans et en jouir par luy, ses hoirs à venir et ayant cause en propriété à toujours à titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice, avec droit de chasse, pesche et traite avec les sauvages dans toute l'étendue de la d. concession; à quoy ayant égard nous, en conséquence des pouvoirs à nous conjointement donnés par Sa Majesté, avons accordé, donné et concédé, donnons, accordons et concédons par ces présentes au d. sieur de Soulanges la d. terre en la manière qu'elle est cy-dessus désignée, etc..... Signé: de Callières et de Beauharnais". Cette concession forme la plus grande partie du comté actuel de Soulanges, l'une des plus fertiles circonscriptions du Bas-Canada, peuplé aujourd'hui de 12,000 âmes — population entièrement française et catholique et en général aisée ou riche, parce que les terres y sont excellentes.

Il épousa, à Québec le 7 novembre 1702, Damoiselle Marien-Anne Bécard de Granville, l'un des treize enfants de Pierre Bécard, sieur de Granville, Capitaine de troupes, Lieutenant d'une compagnie franche, de la paroisse Saint-Eustache de Paris, et d'Anne Macard.

Il mourut deux mois après — sans doute dans un engagement — et fut enterré dans la Cathédrale de Québec le 16 janvier 1703.

En 1696 il avait fait enrégistrer ses armes lors de la *Recherche*; on lit, en effet, dans l'*Armorial général*, manuscrit de la Bibliothèque nationale: "Pierre-Jacques de Joybert,

seigneur de Soulanges, enseigne de vaisseau, porte: *d'argent à un chevron d'azur surmonté d'un croissant de gueules et accompagné de trois roses de gueules, tigées et feuillées de sinople*. Était-il à Paris à ce moment-là, nous l'ignorons?

Sa femme, baptisée à Québec le 15 juillet 1677, mourut à Soulanges (Canada) le 10 avril 1767. On l'appelait tantôt Me de Soulanges tantôt Me de Granville. C'est sous ce dernier nom qu'elle obtint en 1707 une nouvelle concession seigneuriale qui prit le nom de Granville dans le comté de Kamouraska et qu'elle reçut en 1716 confirmation de celle accordée à son mari en 1702.

.....Du si court mariage de Pierre-Jacques de Joybert et de Marie-Anne Bécard de Granville naquit un enfant posthume:

Marie-Geneviève de Joybert, dame de Soulanges, au Canada. Née à Québec et baptisée le 6 octobre 1703, elle eut pour parrain son oncle, le marquis de Vaudreuil, qui venait d'être nommé gouverneur général et mourut le 12 novembre 1766, ayant épousé à Québec, le 19 novembre 1728, Paul-Joseph Le Moyne, chevalier de Longueuil, fils de Charles Le Moyne, baron de Longueuil, gouverneur de Montréal et chevalier de Saint-Louis.

.....Après la mort de sa femme, Joseph Le Moyne, baron de Longueuil, vint en France et mourut à Tours où il fut enterré le 12 mai 1778.....

Dans cet extrait de l'ouvrage précité du baron de Dumast les nombreuses notes qui accompagnent ces articles n'ont pas été relevées.

Retenons seulement que la famille de Beaujeu qui représente seule les Joybert au Canada comme issue du mariage contracté à Québec le 22 février 1753 par Marie-Geneviève Le Moyne de Longueuil (1735-1803), 7^e enfant du mariage des précédents, avec Louis Liénard de Beaujeu, possède le portrait de Philippe de Joybert et plusieurs objets ayant appartenu à sa famille; portrait et objets qui ont figuré à l'exposition historique organisée à Montréal en 1892, 250^e anniversaire de la fondation de Ville-Marie(Montréal).

C. DE B.

SIMEON LELIEVRE

On a noté bien des fois la facilité avec laquelle certains Canadiens-français apprennent l'anglais. Que de fois des Anglais authentiques ont été surpris d'apprendre que leurs interlocuteurs qui leur parlaient en anglais étaient des Canadiens-français! M. Siméon Lelièvre, était, dit-on, le Canadien-français de sa génération qui parlait la langue anglaise avec le plus d'élégance et de pureté. Ceci ne l'empêchait point de parler sa langue maternelle très correctement. Né à Québec le 21 février 1805, M. Lelièvre était le fils du notaire Roger Lelièvre qui eut en son temps une des meilleures clientèles de la capitale. Sa mère, Marie-Thérèse L'Ecuyer, avait été, en premier mariage, l'épouse de Joseph Launière, officier du département des Sauvages. Admis au barreau le 5 décembre 1831, il exerça sa profession dans sa ville natale. Il fut pendant plusieurs années l'associé professionnel de François-Réal Angers, père de sir Auguste Réal Angers. Le bureau Angers et Lelièvre était une des études légales les plus occupées de Québec. M. Lelièvre remplit successivement les charges de traducteur des cours criminelles, de rapporteur des décisions judiciaires et de commissaire pour l'abolition de la tenure seigneuriale. Il décéda subitement à Québec le 26 septembre 1866, à l'âge de 61 ans. L'honorable M. P.-J.-O. Chauveau disait dans le *Journal de l'Instruction Publique* de septembre 1866: "Québec déplore en ce moment la perte d'un des membres les plus anciens et les plus habiles du barreau de cette ville, M. Siméon Lelièvre, décédé le 26 de ce mois. Admis très jeune au barreau, il exerçait encore, après un grand nombre d'années, sa profession avec toute l'ardeur et l'activité de la jeunesse..... En dehors de sa profession, M. Lelièvre s'était mêlé à plusieurs entreprises utiles pour lui-même et pour ses concitoyens, et l'étendue de ses relations personnelles a fait sentir plus vivement sa perte dans tous les rangs de la société". M. Chauveau, qui avait été l'ami personnel de M. Lelièvre, ajoutait: "Ainsi partent, tour à tour, tous ceux que nous avons connus et aimés, et nous pouvons à bon droit

terminer cette note par les paroles mélancoliques par lesquelles un de nos collaborateurs, enlevé trop tôt aux lettres canadiennes, avait commencé son dernier article dans notre journal: *Hodie mihi, cras tibi*".

LE SIEUR CHARLES-GILLES LIARD

Charles-Gilles Liard ne joua pas un grand rôle à Québec, il était capitaine de milice et petit employé de la voirie, mais il amusa deux ou trois générations par ses saillies et ses bons tours. Une de ses voisines, Mme B., était la plus mauvaise langue de toute la ville. Elle avait sali des douzaines de réputations. Personne ne la traînait devant les tribunaux par pitié pour son mari qui était un très respectable citoyen qu'elle faisait mourir à petit feu. Elle s'avisa un jour de répandre la plus noire calomnie sur M. Liard. Il patienta quelques jours, le temps de ruminer sa vengeance. Puis, un jour de marché, il la rencontra près de la voiture d'un habitant — Salut, belle dame à la langue de vipère, dit-il. La mégère lui répondit par une kyrielle d'injures: — Vieil ivrogne! Infâme débauché! Voleur! etc, etc. Elle n'avait pas encore terminé ses épithètes, que M. Liard lui appliquait sur la bouche, grande ouverte, un emplâtre, par trop dégoûtant pour être qualifié, qu'il avait tenu caché dans la charrette du cultivateur. L'affaire fut portée devant les tribunaux et elle attira à la cour tous ceux que cette langue de vipère avait mordu. M. Liard avoua le délit mais plaida qu'il avait infligé cette punition pour venger tous les honnêtes gens diffamés depuis si longtemps par cette calomnatrice. Le juge condamna M. Liard à payer à la plaignante une somme de huit piastres, tout en lui manifestant son regret. M. de Gaspé qui raconte cette anecdote, dit que cette correction eut un excellent effet sur Mme B. Elle n'osa plus calomnier personne s'en tenant modestement à la médisance.

M. VITAL TÊTU

“Chrétien pratiquant et éclairé, il fut toute sa vie un homme de devoir et de bon exemple”, tel est le jugement porté sur M. Vital Têtu par un prélat qui l’avait bien connu. M. Vital Têtu était né à Saint-Thomas de Montmagny le 15 février 1799, du mariage de François Têtu et de Charlotte Bonenfant. Il fit tout son cours classique au séminaire de Québec, mais, contrairement aux jeunes gens de son temps, au lieu d’embrasser une profession libérale, il se livra au commerce. Commis pendant six ans, il ouvrit en 1826 un magasin de nouveautés pour son propre compte dans la rue Sous-le-Fort, à Québec. C’est lui qui mit sur le marché ces valises recouvertes en peaux de loups-marins qui ont été si en vogue pendant un certain temps. M. Têtu ne tarda pas à développer son commerce et à devenir un citoyen en vue de la capitale. En 1836, il était élu député de Montmorency à la Chambre d’Assemblée. Il siégea cependant peu de temps, le gouverneur ayant dissous les Chambres presque aussitôt après les élections générales. Au printemps de 1840, c’est M. Têtu qui fut chargé d’aller porter au pied du trône, en Angleterre, les nombreuses pétitions signées contre le projet injuste de l’Union du Haut et du Bas Canada. Il s’acquitta de sa mission avec tact. De retour à Québec à la fin de l’été de 1840, il reçut les remerciements de ses concitoyens “pour le zèle, l’habileté et la fidélité avec lesquels il avait rempli la mission qui lui avait été confiée”. En 1846, les électeurs de Montmorency réclamèrent de nouveau les services de M. Têtu comme leur député. Mais malgré les instances de ses amis, M. Têtu resta à son commerce. Ses affaires réclamaient toute son attention. Il accepta toutefois de faire partie de la Maison de la Trinité de Québec et c’est lui qui fut le dernier président de cette institution importante (1876). M. Têtu fut également président de l’Assurance de Québec de 1866 à 1872. Ce respectable citoyen décéda à Québec le 2 décembre 1883, à l’âge de 84 ans et 9 mois. Il était retiré des affaires depuis quinze ans.

L'ARTISTE LYRIQUE FRANCIS ARCHAMBAULT

Fils de François Archambault, constructeur bien connu de la région du nord, et de Marie-Ozine Magnan, Francis Archambault naquit à L'Assomption, en 1880, dans l'antique maison de pierre de la rue de l'Ange-Gardien, qui servit jadis de comptoir à la compagnie de la Baie d'Hudson. Il connut une jeunesse banale, mais il fut entouré de toute l'affection que peut fournir la bonté éclairée de parents intelligents et sages.

Après avoir fréquenté l'école paroissiale, il entra au collège de l'Assomption, où plusieurs de ses frères l'avaient précédé, puis il venait terminer ses études au Mont Saint-Louis, à Montréal. Camarade charmant, plein de verve et de bonhomie, nous disent ses contemporains, Francis fut affecté, durant ses dix-huit premières années, d'une extinction de la voix, qui, sans être totale, ne lui permettait pas de chanter. Sa voix ne se posa qu'à ses vingt ans révolus. Employé alors à la maison de commerce "Dupuis et Frères", à Montréal, le soir venu, libre de son temps, il faisait la vie de bohème. Se joignant aux étudiants, ces gais lurons traditionnels, il parcourait la métropole, riant, dansant et... chantant.

Or il advint que messieurs les étudiants de l'Université Laval, parmi lesquels se trouvait Francis, se chargèrent des intermèdes à un concert donné par le célèbre chanteur Plançon. L'oreille exercée de Plançon eut bientôt fait de distinguer, dans cette masse vocale, une basse magnifique. Revenant aussitôt sur la scène, l'éminent artiste demanda au jeune homme qui, là-haut, soutenait le chœur des étudiants de sa voix puissante, de bien vouloir communiquer avec lui, dès après le concert.

L'audition terminée, Archambault, mi-confus, descendit vers Plançon, qui le reçut amicalement, l'interrogea, le fit chanter et lui assura qu'avec un peu de culture sa voix lui fournirait une carrière, non seulement lucrative, mais... très enviable.

Profondément ému, notre jeune compatriote s'adressa à sa famille, pour obtenir des fonds, afin de suivre des cours de chant. Mais au foyer laborieux, les cigales, si charmantes

soient-elles, ne manquent pas d'être des objets de luxe. Le père, lourd d'années et d'expérience, hésitant à confier à l'art l'avenir de son fils, conjura ce dernier de se trouver un emploi où le succès fut plus facile, lui rappelant que, dans cette voie artistique si attrayante, il y a peut-être beaucoup d'appelés, mais... peu d'élus...

Ce premier échec, infligé par les siens, ne fit qu'ajouter à la fièvre de notre jeune Francis, qui, désormais, n'avait qu'un rêve: se tailler une place dans le monde musical. A M. Dominique Ducharme, organiste réputé de l'église du Gésu de Montréal, devait revenir l'honneur de lui fournir cette occasion. Persuadé de la valeur de ce talent, M. Ducharme le recommanda à sa fille, madame Stern, épouse du riche marchand de New-York. Celle-ci, toujours généreuse et sympathique, s'empressa de répondre à l'appel de son père. Quelques semaines plus tard, Archambault arrivait à New-York, l'hôte de madame Stern, qui, immédiatement, lui obtenait la protection de Dossert, professeur et vedette du New-York d'alors.

A vingt ans, avec de telles promesses et la vision anticipée de la gloire, quels obstacles ne se surmontent! Après des semaines et des mois d'un constant travail auprès de Dossert, notre jeune Canadien, sans autres ressources que son talent, l'appui de ses amis et son courage, émergeait de l'ombre. Dossert, son cher maître, lui offrait de collaborer avec lui à des concerts hebdomadaires, donnés au Carnegie Hall, de New-York. L'offre joyeusement acceptée, chacun de ces concerts devint un triomphe pour Francis, qui, dès lors, marcha à pas de géant dans la voie de la renommée. Oh! combien douce dut lui paraître l'ivresse du succès, après un tel effort!

Sa famille, anxieuse, dans la perspective du revers possible, mais chaque jour rassurée par de nouveaux succès, suivait, de loin, sa prodigieuse ascension.

En 1909, Francis Archambault quittait New-York pour la France, où à Paris, il se confiait à Bouick, puis, insatiable, passait en Italie, pour y chercher, aux sources mêmes, la manière de l'opéra italien.

A cela se résume la culture musicale de Francis Archambault, artiste lyrique remarquable. Au volume imposant de sa

voix, l'entraînement sut ajouter un art consommé de dire. En tournée européenne, il chanta, toujours acclamé, dans toutes les grandes villes. En Angleterre, Londres, enchantée, ne se lassait pas de l'entendre, soit à Covent Garden, soit ailleurs.

Son frère, le docteur Henri Archambault, de St-Gabriel de Brandon, et sa soeur, madame Gervais, conservent de nombreux extraits de journaux, où les grands quotidiens du temps se firent l'écho de l'enthousiasme universel. Comptes rendus élogieux, où Francis se vit devenir une étoile de première grandeur. Bornons-nous à raconter ici quelques lignes du *London Morning News*, du 11 novembre 1911: "Tumultuous applauses followed the reddition of Faust, the delited audience refusing to be satisfied until Archambault reappeared again etc.", et sa marche triomphale se continua.

Quelques mois plus tard, un engagement de l'Opéra de Boston le ramenait en terre américaine. Boston, New-York et d'autres centres américains l'applaudirent alors successivement, dans des rôles de premier plan, en compagnie des Tetrzini, Scotti etc.

Hélas! le travail auquel il dut s'astreindre, les plaisirs, les longues veilles le minèrent à son insu. En 1915, la mort venait brusquement l'arracher à sa glorieuse carrière artistique. Il mourait, dans sa province natale, à Montréal, à peine âgé de trente-cinq ans.

Les dernières années de cette brillante existence de Francis s'étant écoulée presque exclusivement à l'étranger, sa mort prématurée fut plus regrettée des Européens et des Américains que des nôtres. Cependant Archambault avait bien mérité de son pays, car son passage sur la scène fut, soit en Europe, soit en Amérique, une ovation à l'honneur du Canada français.

Thérèse Archambault-Lessard

QUESTION

Où est mort le sieur McClement qui fut professeur à Québec dès les premières années du régime anglais?

O. A.

LETTRE DE LA MARQUISE DE MONTCALM AU
CHER FRÈRE TEMPIER

(Hérault) Montpellier, 30 juillet 1859.

Monsieur et Très-Cher Frère,

Voici que le tems arrive où nous n'avons plus que le délai nécessaire pour écrire à vos Frères du Canada pour réclamer de leur piété et de leur obligeance l'exécution de mon vif désir de voir célébrer une messe anniversaire à l'expiration *du siècle* qui se sera écoulé depuis la mort du marquis de Montcalm devant Québec le 29 septembre 1759. Je suis certaine du mois, de l'année, un peu moins du jour. Vos frères le vérifieront.

Vous connaissez mon désir et ma position de fortune. Je désire une basse messe, modestement mais, dignement célébrée et à laquelle vos Frères inviteraient, si leur règle et *les usages du pays* le permettent, les Français avec lesquels ils ont des relations.

Si la messe peut se dire dans l'église où le grand père de défunt mon vénéré mari est enterré, je le préférerais et je demanderais, si cela se peut, qu'immédiatement après la messe, un libéra et un de Profundis fussent psalmodiés sur son tombeau. Priez vos supérieurs de demander à vos Frères de Québec dans quel état est ce tombeau. Je pense qu'il doit être entretenu car le nom du *g^{al} M^{is}* de Montcalm est resté honoré sur la terre arrosée de son sang. Une société, je ne sais laquelle, a même fait copier son portrait en France pour l'avoir à Québec, mais, malheureusement, on a pris pour modèle un portrait *de fantaisie* fait pour l'Hôtel des Invalides où le nom intéressait plus que la ressemblance. Le *seul* portrait original est dans mon cabinet et vous le connaissez. Demandez aussi à vos Frères de Québec si quelques traces existent encore d'une colonne qui fut élevée, *dît-on*, sur le champ de bataille qui vit périr Montcalm et Wolf. S'ils veulent m'adresser leur réponse elle sera un précieux souvenir pour une sincère amie de votre ordre et de vous, en particulier.

Benard M^{ise} de Montcalm

Au Frère Tempier, directeur des Frères des
Ecoles Chrétiennes de Montpellier (1).

(1) Archives de la province de Québec.

PARODIE D'UNE CHANSON QU'ON A VENDUE
SUR LE MARCHÉ DE QUÉBEC

Sur l'air : Ça, soldat, le bal va s'ouvrir.

Canadiens, vos Représentans
Ont fait faire culbute
Au Juge, par entêtement,
Qui a voulu sa chute.
Des fripons, pour vous abuser,
Font des discours frivoles ;
Ne vous laissez point abuser
Par leurs fades paroles.

Le Roi ne dit jamais : Je veux
"Que telle loi soit faite".
Mais, — "Je serois bien désireux
"De la rendre parfaite".
Tout ce qui regarde vos droits
Vous est incontestable ;
Le Juge est donc exclus de droit ;
Envoyez-le au diable.

Le Gouvernement ébloui,
Veut qu'on garde De Bonne,
Qui, sans sagesse et sans esprit,
Demande la couronne.
Il faut donc user de nos droits
Et l'exclure en personne,
Et obéir à notre Roi,
Qui dit : "La cause est bonne".

Bédard est le ferme rempart
Contre qui la tempête
De ces esprits lourds et renards
Souffle, gronde, s'arrête ;
Et s'il veut payer les dépens
De toute la Province,

C'est pour vous priver de ces gens
Qui ruineront le Prince.

Pourquoi payer vingt mille louis,
Pour les donner aux riches?
Nous travaillons tous, jours et nuits,
Pour les garder en niches.
Ils peuvent bien se régaller,
Et dire avec audace:
"Le peuple est fait pour travailler
"pour tous les gens en place".

L'Orateur de ce Parlement,
Homme prudent et sage,
Par le plus solide argument
A mis fin au tapage:
Le bill, dit-il, est amendé,
Notre droit est d'exclure
Le suprême Juge entêté,
Malgré leur fine allure.

Toujours parler avec raison,
Et sagesse, et prudence;
Toujours descendre à l'unisson
De sa bénévolence:
De l'entendre on désire tous,
Et souvent on l'admire
Porter adroitement des coups
A ne point faire rire.

Bourdage est un ferme soutien,
Prudent, plein de sagesse;
Son langage est tout Canadien,
Abhorrant la souplesse.
Si l'on casse le Parlement
Il n'en est point coupable,
Mais bien notre Gouvernem
Pour avoir fait cabale.

Canadien, conserve toujours
Dans cette capitale
Borgia, qui, par son secours
Démonta la cabale;
Et s'il veut nommer un agent
Pour être en Angleterre,
C'est pour arrêter le torrent
De notre Ministère.

Si Taschereau avoit voté
Pour payer chaque Membre,
C'est pour au Ministère ôter
L'espoir de les surprendre.
Vous voyez qu'on veut vous tromper,
Et c'est le Ministère;
Ce sont ces gens qu'il faut chasser,
Ils sentent la vipère.

Viger n'est point un effronté,
Et si quelqu'un l'admire,
C'est quand un faquin démonté
Est réduit à rien dire.
Il est, c'est vrai, jeune mari,
Absent de son Epouse;
Avec du coeur et de l'esprit
Quelquefois on se blouse.

Blanchette, aussi le petit Lee,
Sont toujours d'importance;
Rien n'est plus dur que Du Rocher,
Plus piquant que la Lance.
Admirez donc tous ces gens-là :
Chaque jour, sans musique,
Ils font battre des entrechats
A votre pauvre clique.

Debartzch fut trop accoutumé
A la façon Angloise;
Il a chancellé, trébuché,

Pour agir à son aise.
Renvoyez-le à son moulin,
Dénéchaud le demande,
Et c'est la place qui convient
Au Seigneur de débände.

Voyez le jeune Papineau
Lutter contre la rage
De tous nos diseurs de grands mots,
Qui font tant de tapage;
Il dit, en vrai Représentant
D'un Comté respectable:
"Au Ministère ôtons l'argent
"Et qu'il s'en aille au diable."

Quand osez vous donc chasser
Peuple, cette canaille,
Que le Gouverneur veut payer
A même notre taille?
Renommez les Représentans
Que les Nobles méprisent,
Et conduisez-les triomphants,
Pour que tous les élisent.

LES PIQUE-ASSIETTE D'AUTREFOIS

A Québec, il y a plus d'un siècle, la table de Robert Lafontaine qui tenait le City-Hotel, rue Sainte-Anne, était particulièrement recherchée. C'est là que les gourmets aimaient à se rencontrer. Il faut croire que ces Messieurs se faisaient parfois tirer l'oreille pour payer leur écot puisque, dans le *Mercury* du 22 octobre 1831, je trouve l'annonce suivante :

"NOTICE — Several of the Gentlemen who subscribed to a Public Dinner given at my house, some time past, having hitherto neglected to pay the amount of their respective subscriptions, I hereby inform them that unless the sums by them severally due are paid to me without delay, I shall without further notice expose their names.

Robert Lafontain, Inn-Keeper "

UNE EDIFIANTE FAMILLE

“ Le nom du premier orateur de notre Chambre d'Assemblée, a écrit sir Thomas Chapais, restera comme celui d'un de nos plus grands patriotes et de nos plus illustres parlementaires”. L'honorable M. Jean-Antoine Panet, en effet, est une des plus belles figures de notre histoire politique. Deux des frères et deux des soeurs du premier orateur de la Chambre d'Assemblée ont laissé un souvenir non moins honorable dans le domaine religieux. Mgr Bernard-Claude Panet, qui succéda à Mgr Plessis sur le trône épiscopal de Québec, est un de nos grands évêques. La réputation de Mgr Plessis l'a mis un peu dans l'ombre mais il n'en fut pas moins un administrateur de premier ordre, un négociateur d'une prudence et d'une habileté consommées. Que dire de l'abbé Jacques Panet, qui fut curé de L'Islet pendant un demi-siècle? M. Aubert de Gaspé, l'auteur des *Anciens Canadiens* et des *Mémoires*, qui s'y connaissait en hommes, fait le plus bel éloge du curé Panet. On parle encore à L'Islet de ce saint prêtre mort depuis plus d'un siècle. Les soeurs de l'honorable Jean-Antoine Panet furent toutes deux religieuses au monastère des Ursulines de Québec. La Mère Saint-Bernard prit le saint habit en 1779, à l'âge de dix-huit ans et dix mois. En 1832, elle célébra le cinquantième anniversaire de sa profession religieuse et décéda le 17 juin 1833, à l'âge de 73 ans. La *Gazette de Québec* disait le lendemain de sa mort: “ Cinquante-trois années passées dans la réclusion et dans les pratiques sublimes des conseils évangéliques si peu connus dans le monde l'avaient préparée au passage redoutable de l'Eternité dont elle s'entretenait souvent avec le calme que donne l'innocence”. Marie-Françoise Panet entra au noviciat des Ursulines deux ans après sa soeur et fit profession en 1783, sous le nom de Mère Saint-Jacques. Elle célébra, elle aussi, le cinquantenaire de sa profession religieuse. Elle décéda un an après sa soeur, le 12 mars 1834. Elle était douée de grands talents et fut assistante supérieure puis maîtresse des novices.